



**BNP PARIBAS**  
**PERSONAL FINANCE**



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011**

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT ANNUEL DE GESTION</b>	<b>3</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>40</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>102</b>
<b>ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA</b>	<b>106</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>134</b>
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>138</b>

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

## 1 - L'ACTIVITE

### 1.A - Evolutions de périmètre

Les principaux effets de périmètre de l'année 2011 sont :

- l'acquisition auprès de Banca CR Firenze, en juin 2011, des 25% non encore détenus dans Findomestic ;
- les cessions, le 28 mars, des 49% détenus par BNP Personal Finance dans Cofiparc (location de véhicules) à Arval Service Lease SA, filiale du groupe BNP Paribas ; le 29 avril 2011, de la société Cetelem Thaïlande au groupe Thitikorn (les encours ayant été cédés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010) ; le 1<sup>er</sup> juillet, par Laser Cofinoga, de Banque Casino au Groupe Casino ;
- le rapprochement entre Cetelem Maroc et BMCI Crédit Conso, qui s'est concrétisé en 2011 par la fusion de ces dernières décidée le 24 juin 2011 : par contrat signé le 21 juillet 2011, BNP Paribas Personal Finance a cédé à BMCI l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Cetelem Maroc (renommée BMCI Crédit Conso). BMCI, filiale de BNP Paribas au Maroc, détient aujourd'hui 99,87% des titres de BMCI Crédit Conso et concentre l'ensemble de l'activité de crédit à la consommation du Groupe BNP Paribas au Maroc

Au-delà de ces opérations, la comparaison avec l'année 2010 est affectée par :

- l'intégration, le 26 octobre 2010, de TEB Tüketici Finansman (Turquie) acquise à 80% auprès de Türk Ekonomi Bankasi (TEB) ;
- la cession de la participation de BNP Paribas Personal Finance dans Monabanq au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, de BNP Paribas Personal Finance Italie (Activités Crédit Immobilier) le 30 juin 2010 et des activités de BNP Paribas Personal Finance en Belgique au 2<sup>nd</sup> semestre 2010 ;
- l'actualisation des seuils de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ayant conduit à la déconsolidation ou à la consolidation simplifiée par mise en équivalence de certaines entités non significatives.

### 1.B - Faits marquants

Au-delà des évolutions de périmètre mentionnées ci-avant, les principaux faits marquants de l'année 2011 sont les suivants :

#### 1.B.1 - CESSION D'IMMEUBLE

L'immeuble du 20 avenue Georges Pompidou à Levallois (92300) a fait l'objet d'une cession-bail en décembre 2011.

#### 1.B.2 - PLAN D'ADAPTATION DES ACTIVITES DE CREDIT IMMOBILIER

Un plan d'adaptation a été mis en œuvre conduisant à l'arrêt des activités de crédit immobilier à l'international, à l'exception du partenariat avec Santander. Sur les marchés domestiques, le plan d'adaptation prévoit l'adossement des activités de crédit immobilier avec la banque de détail.

#### 1.B.3 - GRECE

En juillet 2011, le portefeuille de crédits en extinction a été cédé à Union de Creditos Immobiliarios – UCI, préalablement à la dissolution, au dernier trimestre 2011, de la succursale grecque.

#### **1.B.4 - MEXIQUE**

Dans le domaine du crédit consigné, des portefeuilles de crédit ont été cédés dans le cadre d'un recentrage des activités de la filiale vers le crédit automobile.

#### **1.B.5 - FRANCE**

L'année 2011 a été marquée également pour le Groupe BNP Paribas Personal Finance par le renouvellement des accords commerciaux avec Conforama France.

### **1.C - Environnement économique**

L'environnement économique est resté peu favorable aux activités du Groupe BNP Paribas Personal Finance durant l'année 2011 :

- faible croissance dans les grands pays dans lesquels le Groupe intervient avec des taux de chômage partout élevés et en augmentation ;
- inquiétudes liées à la crise de la dette en Europe et aux Etats-Unis créant un climat défavorable à la consommation des ménages et entraînant une hausse des coûts de liquidité ;
- mise en place de réformes réglementaires importantes dans le crédit à la consommation impactant l'activité et les résultats.

### **1.D - Activité**

La production de financements nouveaux de l'année 2011, qui s'élève à 27,0 milliards d'euros, est en retrait de 9,8 % par rapport à l'année 2010.

La production de crédit à la consommation progresse de 1,1% à 22,3 milliards d'euros, cette hausse étant plus que compensée par la baisse de la production de crédit immobilier qui chute de 40,1 % à 4,8 milliards d'euros du fait de la mise en œuvre des plans d'adaptation.

En matière de production de crédit à la consommation, l'Italie, l'Allemagne et l'Europe Centrale se montrent dynamiques.

Dans un contexte d'évolution de la réglementation relative au crédit sur le lieu de vente, les marges financières à la production sont stables en crédit classique et en diminution en crédit renouvelable.

Les encours à la clientèle nets<sup>1</sup> progressent de 1,9 % à 76,0 milliards d'euros. Par activité, les encours de crédit à la consommation diminuent de 2,4 %. L'encours de crédit immobilier, pour sa part, progresse de 4,0 %.

## **2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Russie

Le 26 décembre 2011, BNP Paribas Personal Finance a signé avec Sberbank (1<sup>ère</sup> banque commerciale russe) des accords en vue de la constitution d'une société commune qui sera détenue respectivement à 30% et 70%. La société commune proposera sur le territoire russe, spécifiquement dans les enseignes de distribution et les concessions automobiles, des produits de crédit à la consommation.

---

<sup>1</sup> Encours de fin de période nets de provisions, sur base des comptes consolidés sur périmètre BNP Paribas Personal Finance.

Brésil

Le 28 avril 2011 Carrefour Comercio e Industria (« CCI ») a exercé une option d'achat des parts détenues par Banco BGN dans la société commune Carrefour Promotora de Vendas, aux termes de l'accord signé le 8 novembre 2010. Par conséquent, Banco BGN a cédé ses parts à CCI mais la réalisation de la vente est soumise à la condition suspensive de l'obtention de l'autorisation de la Banque Centrale brésilienne (à ce jour, en attente).

Espagne - Laser

Dans le cadre de l'arrêt de l'activité de crédit à la consommation de Laser en Espagne, la reprise de l'encours sain de ladite société par Banco Cetelem a démarré courant septembre 2011.

### **3 - COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**

En 2011, les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance intègrent les évolutions de périmètre mentionnées précédemment, dont les principales en termes d'impact sur le résultat d'exploitation concernent TEB Tüketici Finansman, BNP Paribas Personal Finance en Italie et en Belgique, et l'actualisation des seuils de consolidation.

Malgré un contexte économique peu favorable le résultat d'exploitation ressort à 840 M€, en hausse de 19,5 % par rapport à 2010 :

- Le produit net bancaire ressort à 4 615M€ sur l'année 2011, en baisse de 3,4 % par rapport à 2010. Hors impact des effets périmètre les plus significatifs, le PNB diminue de 2,1 %.
- Les frais généraux sont en hausse de 0,4 % à 2 198 M€. Hors impact du coût des plans d'adaptation pour un montant de 37 M€ et des effets périmètre les plus significatifs, les frais généraux sont en hausse de 0,6 %.
- La charge du risque décroît de 16,4 % à 1 577 M€, en dépit d'un ajustement de provisionnement exceptionnel chez Laser Cofinoga ; l'amélioration est nette dans la plupart des pays, notamment pour l'activité de crédit à la consommation en Espagne et en Italie. BNP Paribas Personal Finance bénéficie des efforts déployés depuis deux ans pour améliorer la qualité de sa production et renforcer les dispositifs de recouvrement.

La contribution des sociétés consolidées par mise en équivalence augmente de 23,3 %. Retraitée des effets de périmètre et des évolutions de seuils de consolidation, la hausse revient à 7,1 %.

Les gains nets sur autres actifs immobilisés s'élèvent à 63 M€ en 2011. Ils résultent pour 50 M€ de la plus-value de cession de l'immeuble de Levallois, ainsi que des cessions des sociétés Banque Casino, Cofiparc et Cetelem Maroc. Ils se comparent à -60 M€ en 2010, année qui enregistrait l'impact des cessions des activités immobilières de BNP Paribas Personal Finance en Italie et en Belgique, de la participation dans Monabanq, et de BNP Paribas PF Belgium.

Le résultat avant impôt ressort à 821 M€, en hausse de 14,7 %, après prise en compte de dépréciations d'écarts d'acquisition pour un montant de 172 M€.

Après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 317 M€ et d'intérêts minoritaires à hauteur de 53 M€, le résultat net part du Groupe ressort à 451 M€, en hausse de 25,6 % par rapport à 2010.

## **4 - COMPTES SOCIAUX**

En 2011, les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance font ressortir un résultat net de 178 M€.

Le résultat courant avant impôt de 219 M€ se décompose en :

- . un résultat d'exploitation hors revenu des titres qui s'établit à 54 M€ ;
- . des revenus des titres, et en particulier les dividendes versés par les filiales qui s'élèvent à 372 M€ ;
- . des pertes nettes sur actifs immobilisés de 207 M€.

Le total du bilan s'élève à 46,2 milliards d'euros. Dans ce total, à l'actif, les créances sur la clientèle sont de 19,8 milliards d'euros. Les actions, participations et parts dans des entreprises liées sont d'un montant de 5,1 milliards d'euros. Concernant le passif, les capitaux propres, incluant les bénéfices de l'exercice, se situent à 5,1 milliards d'euros.

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce le tableau relatif aux résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (annexe 3).

Le montant global des dépenses et charges somptuaires visés au titre de l'article 39 – 4 du code général des impôts est de 502.867,70 euros et correspond uniquement à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués

Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 181.534,89 Euros.

## **5 - EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Laser Cofinoga

La conjonction de facteurs économiques (crise financière, baisse constante du marché du crédit à la consommation) et législatifs (dispositions de la nouvelle Loi sur le Crédit à la Consommation, particulièrement défavorables pour le crédit renouvelable) ont conduit le Groupe Laser à élaborer un projet de restructuration comprenant un redimensionnement des équipes.

Un projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été remis au Comité Central d'Entreprise du 20 janvier 2012 pour être discuté à celui du 13 février 2012. Ce projet comporte une suppression nette de 478 postes pour LaSer en France.

Le coût de ces mesures sera enregistré dans les comptes de l'exercice 2012 conformément aux principes de la norme IAS 19.

## 6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers, ainsi que l'exposition de la société aux risques de prix, de crédit, et de liquidité sont décrites dans le rapport sur la mesure et la surveillance des risques.

Utilisation des instruments financiers au cours de l'exercice 2011 :

- Opérations de titrisation :
  - Titrisation externe de créances immobilières aux Pays Bas pour un montant de 1,43 milliards d'Euros de liquidité levée
  - Rechargement des fonds NORIA 2008 et NORIA 2009
  - Titrisation externe de créances immobilières en placement privé et autosouscrite pour créer de la réserve de liquidité pour le Groupe en France
- Poursuite du programme de certificats de dépôts créé en 2008 sous la signature BNP Paribas Personal Finance pour une enveloppe de 10 milliards d'euros.
- Apport de collatéral par BNP Paribas Personal Finance au programme de refinancement BNP Paribas Home Loan SFH (ex BNP Paribas Home Loan Covered Bonds). Les créances immobilières nanties sont de 4,1 milliards d'Euros à fin décembre 2011.
- Par ailleurs BNP Paribas Personal Finance participe depuis cette année à la CRH à travers BNP Paribas. Le montant du collatéral venant de Personal Finance est de 334 millions d'Euros à fin décembre 2011.

## 7 - PERSPECTIVES

Le plan d'action 2012 se décline sur 3 axes.

En France, la transformation du modèle économique se poursuit. En matière de vente de produits d'épargne et de prévoyance, un objectif de 80 000 contrats est visé, pour une collecte de 100 millions d'euros. Les actions de facilitation à l'accès au crédit dans le nouveau cadre réglementaire seront poursuivies. L'accord industriel avec BPCE commencera à être mis en œuvre.

En Italie, Findomestic Banca doit décliner le modèle de Cetelem Banque avec pour objectifs, l'évolution de la gestion de la relation clients, la commercialisation de comptes de dépôts et le développement de la commercialisation des crédits immobiliers et des comptes courants de BNL bc, ainsi que des produits d'assurance de Cardif.

A l'international, le développement de relais de croissance se poursuivra notamment en Allemagne, Brésil, Europe Centrale et Russie.

## 8 - DELAIS DE PAIEMENT

Exercice	Factures échues (en K€)					Solde
		à 30 jours	à 45 jours	à 60 jours	Autres délais	
2010	-1 158,66	-328,61	-49,26	-80,45		-1 616,98
2011	18 048,44	-619,99	-711,49	-710,03		16 006,93

## 9 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### 9.A - Informations sociales

#### 9.A.1 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2011, l'effectif (CDI, CDD, Absent Payé) du Groupe BNP Paribas Personal Finance (hors Laser) est de 21 287,9 ETP et celui de Laser de 9 161,1 ETP.

Sur l'année 2011, 2 905 embauches ont été réalisées en contrat à durée déterminée et 6 517 en contrat à durée indéterminée dans le Groupe BNP Paribas Personal Finance (hors Laser).

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance (hors Laser) a fait appel à 731,1 ETP de Prestataires extérieurs à fin décembre 2011.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, 1 004 collaborateurs ont quitté le Groupe BNP Paribas Personal Finance (hors Laser).

L'ensemble des éléments d'information fournis ci-après concerne exclusivement, par principe, le périmètre BNP Paribas Personal Finance SA.

#### 9.A.2 - ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

##### Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT)

Un accord BNP Paribas Personal Finance concernant l'ARTT a été signé et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2010.

En 2011, cet accord a fait l'objet de la signature d'un avenant conclu le 31 mai 2011 qui vient insérer :

- un nouvel article 3.1 qui étend le champ des collaborateurs concernés par les dispositions portant sur l'organisation du temps de travail ;
- un nouvel article 6.3 sur le décompte des poids de journée dans la prise des congés payés et des RTT ;
- deux nouveaux articles 7.3.1 et 7.3.2 portant sur le travail le dimanche et les jours fériés.

##### Temps partiel

Le temps partiel chez BNP Paribas Personal Finance est un temps partiel choisi et non subi.

587 collaborateurs sont à temps partiel chez BNP Paribas Personal Finance, soit 13,3 % de l'effectif total BNP Paribas Personal Finance (9,5 % des cadres sont à temps partiel, 16,8 % des Techniciens de Banque sont à temps partiel et 92 % des temps partiel sont des femmes).

Le temps de présence des collaborateurs à temps partiel varie de 40 % à 95 %. 78 % des collaborateurs à temps partiel sont à 80 %.

##### Heures supplémentaires

Société	Nombre d'heures supplémentaires réalisées en 2011
BNPPPF	42 453,94
Neuilly Contentieux	1 326,75
CMV Médiforce	100,5
Coficabail	199,2
Domofinance	6 342,9
<b>Total</b>	<b>50 423,29</b>

##### Absentéisme

Sur 1 204 976 journées travaillées en 2011, 187 761,5 jours d'absence ont été comptabilisés, répartis comme suit :

- Maladie : 47 244
- Accident du travail et trajet : 2 029
- Maternité : 48 604

- Congés autorisés : 45 897
- Autres (congé de formation, convenance personnelle, congé sabbatique, invalidité sans solde, etc) : 43 987,5

### **Egalité entre Femmes et Hommes**

Les commissions de suivi de l'accord « égalité entre femmes et hommes » qui ont été réalisées en 2011 ont permis de constater que l'égalité entre les femmes et les hommes était une profonde réalité au sein de BNP Paribas Personal Finance (cf Rémunération - Egalité Salariale entre les Femmes et les Hommes).

Parmi les dispositions prises dans cet accord et parmi les indicateurs de suivi mis en place (cf Rémunération - Egalité Salariale entre les Femmes et les Hommes) figure l'engagement d'organiser des entretiens de départ et de retour suite à une absence longue durée (supérieure à 6 mois). Cet indicateur a mis en lumière un axe de progrès sur la tenue des entretiens de départ et de retour d'absence longue durée. En effet, un contrôle plus approfondi de la réalisation de ces entretiens doit être effectué en 2012. A cet égard, un process de contrôle a été mis en place par le Risque.

### **9.A.3 - REMUNERATION**

#### **NAO 2011**

L'année 2011 a été marquée par deux éléments notables : un contexte économique difficile et incertain - marqué par un fort ralentissement de l'activité en France et une consommation des ménages fragile - ainsi qu'un environnement réglementaire beaucoup plus contraignant (réglementation du crédit conso et impact de l'accord Bâle III).

Malgré ce contexte économique fragile, la Direction a souhaité maintenir une politique salariale attractive pour l'ensemble des collaborateurs de Personal Finance. La Négociation Annuelle Obligatoire a abouti à un accord prévoyant :

- Une augmentation collective à effet rétroactif au 1er janvier 2011 de :
  - 480 € pour un salaire annuel inférieur à 48 000 €.
  - 1% pour un salaire annuel brut supérieur ou égal à 48 000 € avec un plafond de 1000 €.
- Une augmentation de la valeur des tickets restaurant à 8,50 € avec une contribution employeur à 5,10 € et une contribution collaborateur à 3,40 € ;
- Une augmentation de l'enveloppe de 150 000 € à 200 000 € destinée à réduire les écarts de rémunération non justifiés entre les femmes et les hommes ;
- L'ouverture de la Commission paritaire de recours des collaborateurs non augmentés depuis 5 ans et plus aux coefficients J et K ;

Par ailleurs, à l'ensemble de ce dispositif s'est ajoutée une hausse importante du budget consacré aux augmentations individuelles : 2,4% de la masse salariale (soit +20% par rapport à 2010).

#### **Salaire Brut de Référence moyen 2011**

Le SBR annuel moyen est de 36 380 euros (hausse de 3,6% par rapport à 2010).

Le SBR d'embauche chez BNP Paribas Personal Finance est de 19 900 euros et seuls 3 collaborateurs ont une rémunération inférieure à 20 000 euros (contre 88 en 2010).

#### **Intéressement et participation**

Le montant de l'intéressement a augmenté de 19 % par rapport à 2010.

Les montants exprimés ci-après sont des montants bruts pour un collaborateur ayant travaillé à temps plein sur l'année 2011.

Le montant brut individuel de la participation versée s'est élevé au minimum à 1 591 euros et au maximum à 4 376 euros.

Le montant de l'intéressement 2010 versé en 2011 fût au minimum de 3 797 euros et au maximum de 12 341 euros:

La participation et l'intéressement attribués en 2011, au titre de l'exercice 2010 se sont donc élevés par collaborateur à un minimum de 5 388 euros et à un maximum de 16 717 euros.

### **Accord portant sur la prime de partage des profits**

Conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011, la Direction générale de BNP Paribas Personal Finance et les organisations syndicales représentatives de salariés désignées ci-dessus se sont réunies afin de définir un dispositif de versement d'une prime de partage des profits au titre de l'année 2010

La prime de partage des profits, d'un montant de 690 euros, a été versée en décembre 2011 à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance ayant bénéficié de l'intéressement et de la participation pour l'année 2010.

Le montant de cette prime est calculé au prorata du temps de présence (pour les collaborateurs absents) et/ou du pourcentage de temps de travail (pour les collaborateurs en temps partiel) sur l'année 2010, est exonéré de charges sociales, hors CSG CRDS et est imposable au titre des revenus 2011.

Par ailleurs, les collaborateurs des GIE n'étant pas visés par la loi, BNP Paribas Personal Finance a fait le choix de verser le montant de la prime de partage des profits sous forme de prime exceptionnelle aux collaborateurs des GIE Neuilly Contentieux et Alliantique (le montant de cette prime est de 810 euros, montant de la prime de partage des profits majorée des charges sociales).

### **Egalité salariale entre Hommes et Femmes**

L'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 21 juillet 2010 prévoit en son article 2.1 l'institution d'une commission paritaire de suivi de cet accord qui se tiendra deux fois par an.

Une première commission s'est tenue le 3 mai 2011 et la seconde le 6 décembre 2011. Durant ces commissions a été présenté un certain nombre d'indicateurs chiffrés aux représentants des organisations syndicales signataires de l'accord. Parmi ceux-ci y figurent notamment la thématique « rémunération » et le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'ensemble des indicateurs destinés à apprécier la situation entre les femmes et les hommes chez BNP Paribas Personal Finance sont les suivants :

Thèmes	Engagements pris dans l'accord	Indicateurs de suivi
Recrutement	Pas de discrimination sur les offres d'emploi et lors du recrutement	Suivi statistique annuel en juillet sur le recrutement du mois de juin
Formation	Egalité d'accès des hommes et des femmes à la formation	Nombre d'heures de formations suivies centralisées et décentralisées (répartition H/F, Cadre/TB, PFF/FC) par catégorie 1 et 2 du plan de formation et par grandes directions.
Rémunération	Principe Egalité salariale entre femmes et hommes	Enveloppe Réduction H/F : nombre de bénéficiaires, montant attribué
		<u>Rattrapage salarial suite à un retour de congé maternité</u> : Nombre d'augmentations individuelles (répartition Cadre/TB) versées au retour d'un congé maternité
		<u>Promotions</u> :

		<p>Au niveau PF, de FC et de PFF : préciser le nombre de salariés promus dans chaque catégorie supérieure (avec répartition par sexe)  % de salariés promus par rapport au total de la catégorie prof (H-F confondus)  % de salariés promus par rapport au nombre de salariés de la catégorie prof. (H-F distincts)</p> <p><u>Augmentations :</u>  Nombre de salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle (avec répartition par niveau de classification et par sexe)  % de salariés augmentés par rapport au nombre total de la catégorie professionnelle (H-F confondus)  % de salariés augmentés par rapport au nombre de salariés de la catégorie professionnelle (hommes et femmes distincts)  Fréquence moyenne des AI (hommes et femmes distincts)</p>
Gestion des absences longue durée	Suivi des collaborateurs avant/après l'absence (maternité ou autre absence longue durée)	<p>Suivi annuel du nombre d'entretiens réalisés au retour des absences de longue durée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant le départ</li> <li>- Au retour</li> <li>- % d'entretiens réalisés par rapport aux effectifs absents pour une durée supérieure à 6 mois</li> </ul>

Le bilan de ces deux commissions est très positif.

En effet, les indicateurs montrent de manière globale une situation entre les hommes et les femmes où n'apparaît aucune discrimination tant en termes d'embauche, que de rémunération, d'évolution professionnelle ou encore d'accès à la formation.

L'étude ciblée sur le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes démontre plus particulièrement, à travers l'étude du SBR et des augmentations et promotions sur 2011, une absence de discrimination entre femmes et hommes.

Par ailleurs, un process de contrôle spécifique a été mis en place par le Risque pour 2012 afin de contrôler le respect de la règle, telle que définie au sein de l'accord BNP Paribas Personal Finance, de l'augmentation individuelle suite au retour de congé maternité.

### Temps partiel \*

Nombre d'augmentations individuelles et de promotions des collaborateurs BNP Paribas Personal Finance à temps partiel

	Féminin		Total Féminin	Masculin		Total Masculin	Total
	Cadre	Non cadre		Cadre	Non cadre		
50	2	7	9				9
60	3	2	5		1	1	6
70	1	2	3				3
80	53	108	161	5	2	7	168
90	11	8	19	1		1	20
95		1	1				1
<b>Total</b>	70	128	198	6	3	9	207

En 2011, 35,26 % des temps partiels ont eu une augmentation individuelle ou promotion (contre 31,09 % en 2010). A titre comparatif, 34,22 % de l'ensemble des collaborateurs BNP Paribas Personal Finance ont eu une AI/Prom

\* Eléments chiffrés issus de la commission de suivi de l'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes du 6 décembre 2011

### **Commission des non augmentés**

L'accord BNP PARIBAS Personal Finance de Gestion des Ressources Humaines signé le 16 décembre 2009 prévoit l'institution d'une Commission des non augmentés. Un collaborateur non augmenté individuellement depuis 5 ans peut solliciter la Commission de recours des non augmentés. Cette Commission se tient annuellement.

La Commission des non augmentés s'est tenue le 21 septembre 2011 :

- 16 dossiers ont été présentés ;
- 4 avis favorables ont été rendus ;
- 5 dossiers ont reçu un avis d'augmentation sur mars ou sur octobre sous réserve d'atteinte des objectifs ;
- 7 dossiers ont reçu un avis négatif pour une éventuelle augmentation.

L'augmentation est de 1 400 euros pour les Techniciens de Banque et de 2 000 euros pour les Cadres.

### **Bilan Social Personnalisé**

Pour la troisième année consécutive, l'équipe Ressources Humaines Groupe a élaboré un document personnalisé destiné aux salariés du Groupe en France qui reprend pour chacun les informations relatives à sa rémunération et à ses avantages sociaux pour l'année 2010. BNP Paribas Personal Finance a adressé ce document à l'ensemble de ses collaborateurs sur le périmètre BNP Paribas Personal Finance SA.

## **9.A.4 - INFORMATION RELATIVES AU PROJET D'ÉVOLUTION DE L'IMMOBILIER EN FRANCE ET SES CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI**

### 9.A.4.a) Contexte économique

Des contraintes structurelles ont conduit BNP Paribas Personal Finance à devoir mettre en œuvre en 2011 une évolution du Métier de l'immobilier en France. En effet, les tendances du marché immobilier, l'appétence plus marquée des clients pour les taux immobiliers fixes, mais également les contraintes fortes liées à la liquidité et le renforcement des règles édictées par Bâle 3 ont imposé la mise en œuvre de changements importants du business model et de l'organisation du métier de l'immobilier en France.

Les évolutions envisagées ont pour objectif de sauvegarder la compétitivité du métier immobilier en France et d'en assurer la pérennité.

D'un point de vue organisationnel, elles se traduisent par :

#### **> Le rapprochement des activités de crédit immobilier intermédié de Cetelem IMMO et de BDDF.**

Il permettra à Cetelem Immo, d'accéder à la liquidité au travers de BDDF à un coût moindre et de ce fait de proposer une offre de crédit immobilier à taux fixe compétitive. En contrepartie, Cetelem Immo renforcera sa création de valeur pour BDDF en étant une source significative de nouveaux clients qualifiés et ciblés. Ce rapprochement implique une réorganisation du réseau afin d'optimiser le maillage avec celui de BDDF.

#### **> L'arrêt des activités de PF Immo.**

Pénalisée par la moindre attractivité des dispositifs d'incitation fiscale, cette activité, qui par ailleurs présente des risques spécifiques ne peut être pérennisée.

#### **> La redynamisation et le repositionnement de l'activité Regroupement de crédit**

#### 9.A.4.b) Impacts sociaux

Ces évolutions impliquent la suppression de 244 postes au sein du métier Immobilier France et la création de 35 postes. Les collaborateurs impactés par le projet d'évolution se verront :

- soit reclassés en interne au sein de BNP Paribas Personal Finance ou du Groupe,
- soit reclassés en externe, par le biais d'un départ volontaire pour projet professionnel ou personnel.

Aucun départ contraint n'est envisagé (absence de licenciement économique).

Dans cette perspective, les instances représentatives de BNP Paribas Personal Finance (CCE, CE PFF et CHSCT) ont été informées et consultées sur le motif économique du projet d'évolution, ses conséquences sur l'emploi et sur les mesures sociales d'accompagnement des collaborateurs impactés (contenues dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'emploi-PSE). La procédure d'information consultation a débuté le 29 juin 2011 et a abouti à un recueil d'avis le 25 novembre 2011.

Un avis favorable a été recueilli à la majorité des Organisations Syndicales sur les mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, l'expert CCE a acté que « *les difficultés justifiant la réorganisation sont pour l'essentiel avérées* » et que « *la nécessité d'un plan d'adaptation quel qu'il soit est réelle dans le but de relancer l'activité et donc de sauver des emplois par anticipation* ».

La mise en œuvre du projet a débuté en décembre 2011.

Les principales mesures d'accompagnement visant à faciliter le reclassement interne sont les suivantes :

1. Mesures de formation et des compétences
2. L'aide à la mobilité géographique entraînant un déménagement
3. L'aide au reclassement n'entraînant pas un déménagement : prime incitative au reclassement sans déménagement
4. Formation complémentaire
5. L'aménagement du temps de travail au sein de BNP Paribas Personal Finance

#### **9.A.5 - ŒUVRES SOCIALES**

La dotation aux comités d'établissement pour les œuvres sociales s'est élevée à 5.640.000 euros en 2010 (contre 5.459.000 euros en 2009).

Par ailleurs, en 2010, le montant des frais de logement, transport et restauration pris en charge par l'entreprise s'est élevé à 6.500.000 euros.

#### **9.A.6 - RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS.**

##### **Bilan**

Le dialogue social au sein de BNP Paribas Personal Finance a été, pour l'année 2011, de qualité comme peut en témoigner la conclusion cette année de 6 nouveaux accords (accord sur la négociation annuelle obligatoire, accord sur la gestion des seniors, accord sur l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, accord sur la prime de partage des profits, avenant à l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail et avenant à l'accord de gestion des ressources humaines).

##### **Accord portant sur la gestion des seniors**

Cet accord a été signé le 31 mai 2011 à l'unanimité suite à l'avis favorable du CCE.

L'objectif de cet accord est de permettre à chaque collaborateur quel que soit son âge, de poursuivre une carrière pleinement motivante.

Les dispositions majeures prévues dans l'accord sont :

- L'anticipation de l'évolution des compétences et des qualifications ;

- Le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation ;
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention de situations de pénibilité ;
- La transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat ;
- L'aménagement des fins de carrière et de la transmission entre activité et retraite.

Cet accord institue une commission de suivie réunie tous les ans. La première aura lieu au premier semestre 2012.

### **Accord portant sur l'emploi et sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**

L'accord sur le handicap a été signé le 3 mai 2011 à l'unanimité par les organisations syndicales et a reçu l'agrément par l'administration pour 3 ans.

Le budget alloué de 1,3 millions d'euros par an permettra de financer les dispositions prévues dans l'accord :

- Le recrutement et l'insertion des personnes en situation d'handicap ;
- Le maintien dans l'emploi et l'adaptation des postes de travail ;
- La collaboration avec le secteur protégé (ESAT, Ateliers protégés) ;
- La communication et la sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Cet accord institue également une commission de suivie réunie tous les ans. La première aura lieu au premier trimestre 2012.

### **Avenant portant sur l'accord de gestion des ressources humaines**

Cet avenant a été signé le 31 mai 2011 et porte sur l'insertion de nouveaux articles ayant trait à la période d'essai (article 2), à la rupture du contrat de travail et plus particulièrement à la commission paritaire de recours (article 7), à l'âge de départ en retraite (article 8) ainsi qu'au travail le dimanche et les jours fériés (article 12.1 et 12.2).

#### **9.A.7 - CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE**

##### **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)**

Conformément aux obligations légales, chacun des établissements BNP Paribas Personal Finance a, en 2011, mis à jour et présenté devant les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétent, son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui est destiné à inventorier l'ensemble des risques identifiés dans chaque unité de travail, son Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) dont l'objectif est de fixer les actions à réaliser au cours de l'année, ainsi que le rapport d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui a pour but de proposer un bilan de la situation générale et des actions menées au cours de l'année écoulée.

##### **Renouvellement des mandats des membres des CHSCT**

Le 20 octobre 2011, les mandats des membres des CHSCT de PFF, des Fonctions Centrales, de CMV Médiforce ainsi que de l'informatique (DSI) ont été renouvelés.

Les mandats des membres des CHSCT sont d'une durée de deux ans et prendront fin en 2013.

##### **Pénibilité**

Par ailleurs, et dans le respect des dispositions de la loi du 9 novembre 2010, une démarche de pré diagnostic des éventuelles situations de pénibilité – au sens défini aux articles L4121-3-1 et D4121-5 du code du travail – a été entamée en cette fin d'année 2011 en collaboration avec la médecine du travail.

##### **Actions contre le stress et les risques psychosociaux**

###### Stress au travail

La prévention du stress chez BNP Paribas Personal Finance est une démarche partagée par tous et pour tous.

BNP Paribas Personal Finance, entreprise en phase avec son époque et son environnement, a souhaité s'engager dans une démarche de prévention du stress et a ainsi décidé de travailler sur l'amélioration de l'efficacité par le bien-être au travail. Pour cela, BNP Paribas Personal Finance a mis en œuvre une démarche de prévention durable débouchant sur des mesures concrètes et pragmatiques. En effet, la politique de prévention du stress de BNP Paribas Personal Finance s'appuie sur 5 axes fondamentaux :

1 – la mise en place d'un dispositif pérenne de mesure et d'analyse :

Fin 2008, BNP Paribas Personal Finance a mis en place avec l'IFAS un outil de mesure du stress proposé aux collaborateurs suivis par la Médecine du Travail Groupe. En 2010, un accord de méthodologie a été signé par l'ensemble des partenaires sociaux et un groupe projet mis en place. BNP Paribas Personal Finance a étendu la mesure à l'ensemble de la France via un questionnaire nommé OMSAD@line. Ces différentes mesures quantitatives ont servi à établir un premier diagnostic, renouvelé chaque année. Une étape complémentaire menée sous forme d'observations et d'entretiens auprès des populations identifiées comme les plus impactées a permis d'approfondir le premier diagnostic. Quatre analyses qualitatives ont ainsi été menées depuis deux ans. Ces démarches ont pour objectif commun d'établir une cartographie de la situation de l'entreprise, de détecter les endroits où le stress est plus important et de déterminer ensuite les plans d'actions à mettre en place sous la responsabilité et le pilotage du responsable des entités concernées. Quatre plans d'actions ont été co-rédigés suite aux analyses qualitatives. Deux d'entre eux ont vu leurs actions totalement réalisées et le taux de stress des entités visées a ainsi considérablement diminué.

2 – La mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs concernés :

Afin que la politique de prévention du stress soit une démarche pluridisciplinaire et collective, chaque rôle a été clairement identifié : Direction Générale, Responsables d'entités, Managers de proximité, collaborateurs, Référent Stress, Gestionnaires Individuels de Carrière, Médecin du Travail, Assistantes Sociales, Membres du CHSCT, etc.

3 – La sensibilisation et la formation des acteurs :

Le déploiement des actions de sensibilisation et de formation permet de renforcer les compétences, de créer et de développer les liens et échanges indispensables entre acteurs de prévention. Ainsi, l'ensemble des gestionnaires individuels a été informé et sensibilisé en 2011. L'année 2012 sera consacrée à la formation des membres du CHSCT.

4 – La mise en place d'un dispositif continu d'amélioration :

Chaque entité est responsable de l'amélioration des indicateurs dans son périmètre et une double démarche est menée. Une démarche d'anticipation qui se traduit par l'étude systématique de l'impact des nouveaux projets sur le niveau de stress des interlocuteurs ainsi qu'une démarche corrective par la mise en place de plans d'actions concrets et pragmatiques faisant suite aux mesures et études qualitatives. Les reportings de ces plans d'actions sont réalisés semestriellement auprès de la Direction Générale de BNP Paribas Personal Finance.

5 – Une information pour tous :

Afin que chaque collaborateur soit informé du dispositif, une communication interne a été mise en place.

En 2011, un livret d'information a été créé et remis à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance, un intranet RH spécifique a été implémenté afin d'informer les collaborateurs du dispositif mis en place, les managers ont été informés par le biais d'une newsletter dédiée.

### Bien-être au travail

Du 17 au 21 octobre, la DSI a innové et a permis à ses collaborateurs de combattre le stress au quotidien en créant une semaine dédiée au bien-être au travail. La thématique explorée a été la suivante : « Stress, comment l'éviter, comment s'en débarrasser ? ». Cet événement s'inscrit

dans la démarche plus globale de BNP Paribas Personal Finance d'amélioration du bien-être au travail.

Pendant une semaine, chaque midi et chaque soir, les collaborateurs ont pu participer à de nombreux ateliers et conférences animés par des médecins spécialistes et coachs qui ont présenté les moyens pour mieux se sortir de situations provoquées par le stress ou qui à l'inverse le déclenchent et l'entretiennent.

Les thèmes « apprendre à rester zen », « la nutrition », « le sommeil », « limiter les tensions musculaires » ont été abordés afin de modifier nos habitudes découlant du stress.

En outre, les collaborateurs ont appris à gérer leur stress et celui des autres, pour prendre du recul et changer, notamment grâce à des ateliers pratiques : Sophrologie, Taijji, Qi Quong, éveil corporel. Des massages sur chaises ont également été offerts à tous les collaborateurs de la DSI qui ont pu apprécier un moment de relaxation au cœur d'un espace Zen dédié.

#### **9.A.8 - PROMOTION DE LA DIVERSITE**

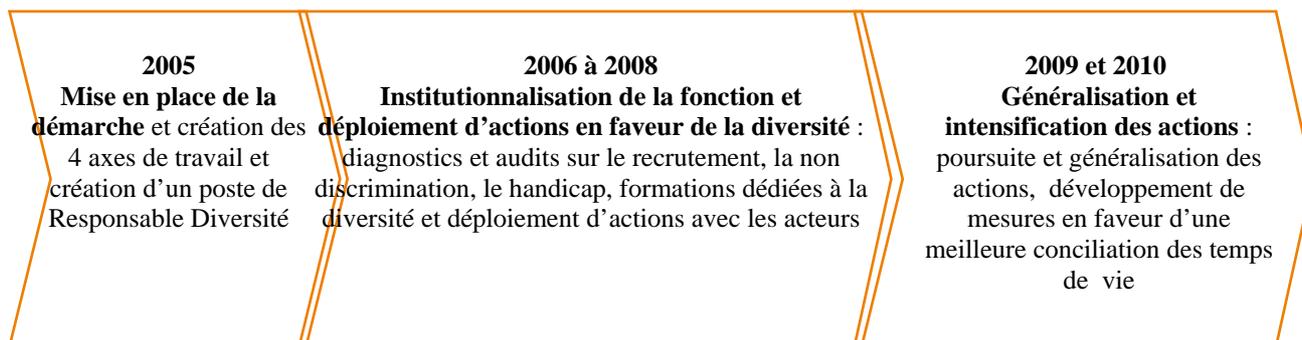
L'engagement sociétal de BNP Paribas Personal Finance passe par deux actions majeures :

- Promouvoir la diversité et le développement des talents au sein de l'entreprise : veiller à la non discrimination et renforcer nos actions positives en la matière. Pour BNP Paribas Personal Finance, la diversité est un levier de performance, un symbole d'ouverture, un facteur de créativité et une source de richesse.
- Favoriser l'épanouissement professionnel de nos collaborateurs et veiller à la qualité de leurs conditions de travail (Prévention du Stress, Conciergerie...)

BNP Paribas Personal Finance mène depuis plusieurs années une politique volontariste autour de la diversité, s'appuyant plus particulièrement sur quatre grands axes de travail définis en concertation avec le groupe BNPP.

Signataire de la Charte de la diversité en 2006, l'entreprise a obtenu en janvier 2009 le label Diversité, devenant ainsi aux côtés de BNP Paribas l'une des sept premières entreprises françaises labellisées.

#### **Construction de la politique de Diversité depuis 2005 :**



Les actions sociétales menées en 2011 sont en relation avec différentes thématiques:

#### **Egalité professionnelle Hommes/Femmes :**

- Obtention du 1er Label Européen GEES (Gender Equality European Standard) avec l'Espagne et l'Italie : BNP Paribas Personal Finance première entreprise labellisée
- Co-construction des 3 Rapports de Situation Comparée avec les organisations syndicales
- Création du guide maternité/paternité/adoption (intranet)
- Mise en place de la première commission de suivi de l'Accord Egalité Professionnelle

- Augmentation de l'enveloppe budgétaire à 200 000€ visant à réduire les écarts salariaux entre Hommes et Femmes au sein de Personal Finance.

#### **Mixité des origines :**

- Intensification des parrainages : Nos Quartiers ont des Talents, Missions locales, ANPE... déploiement national : 150 parrainés depuis 2007
- Organisation de déjeuners rencontre entre parrains Nos Quartiers ont des Talents et filleuls
- Participation aux Cafés pour l'Emploi, aux forums diversité : 5 depuis Janvier 2011
- PF Membre Fondateur des implantations IMS en province

#### **Gestion des âges :**

- 1er Accord PF Seniors signé en avril 2011
- Mise en place des mesures de l'Accord

#### **Diversity Day**

Afin de communiquer et d'informer les collaborateurs sur ces différentes mesures, BNP Paribas Personal Finance a été l'une des premières entreprises à mettre en place une journée de la diversité. En 2011, BNP Paribas Personal Finance a organisé pour la deuxième année consécutive le Diversity Day, réunissant les collaborateurs de BNP Paribas Personal Finance. L'ensemble de nos partenaires et collaborateurs ont ainsi pu témoigner sur les actions engagées sur ce sujet depuis 2004.

L'ensemble de nos sites en régions ont pris part à cette journée et plus de 900 collaborateurs étaient présents sur le site de Levallois.

Cette journée a été marquée par des temps forts avec le Diversity/Café, le Diversity/Chat (échanges autour de la diversité avec la direction), le Diversity/Village (présence des acteurs et partenaires dans les stands avec comme animation le Diversity/Game : affrontements chronométrés par équipe ou en face à face autour de questions de diversité) ainsi que le Diversity/Movie, film rassemblant les différents témoignages de tous les collaborateurs au niveau France.

#### **Partenariat « Nos Quartiers ont des Talents »**

BNP Paribas Personal Finance est partenaire de « Nos Quartiers ont des Talents » depuis 2005. A ce jour, 35 parrains ont accompagné et coaché 130 jeunes diplômés parmi lesquels 67 occupent aujourd'hui un emploi.

#### **9.A.9 - EMPLOI ET INSERTION DES HANDICAPES**

Le handicap est au cœur de la stratégie diversité de BNP Paribas Personal Finance.

Depuis 2005, l'entreprise a développé des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap avec la volonté de s'impliquer et de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi. C'est pourquoi, le 3 mai 2011, BNPP Personal Finance a signé à l'unanimité son premier Accord Handicap afin de s'engager concrètement sur ce sujet.

- Eléments de l'Accord Handicap 2011 – 2013

En signant un Accord handicap, BNP Paribas Personal Finance se voit dotée d'un plan d'action concret et chiffré. Quatre axes de travail prioritaires ont été retenus:

- **Recrutement et insertion des personnes en situation de handicap :**
  - Recrutement de 15 personnes en situation de handicap (CDD de plus de 6 mois ou CDI) entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013.
  - Partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap en recherche d'emploi ou de stages afin de promouvoir les métiers de Personal Finance
  - Communication de nos offres d'emploi à l'ensemble des réseaux de recrutement spécialisés.

- Développement de l'alternance et des passerelles d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.
- Formation de la ligne RH recrutement et GI à l'embauche et à la promotion des personnes en situation de handicap.
- **Maintien dans l'emploi et adaptation des postes de travail :**
  - Parcours d'intégration personnalisé tenant compte des contraintes particulières.
  - Aménagement des postes de travail.
  - Suivi particulier du management dans le processus d'intégration du collaborateur.
  - Formation du manager et des collaborateurs aux conditions d'accueil et d'intégration.
  - Utilisation facilitée des jours placés sur le CET.
  - Priorité d'accès au temps partiel.
  - Participation aux dépenses particulières liées à une situation de handicap dans la limite de 1000€ par an et par collaborateur sur présentation d'un justificatif.
- **Collaboration avec le secteur protégé (ESAT, Ateliers protégés) :**
  - Augmentation du recours au secteur protégé d'au moins 25% à l'issue des 3 années d'application de l'accord.
  - Référencement des Entreprises Adaptées ou ESAT pour la sous-traitance de prestations identifiées :
    - Commandes de déjeuners de travail
    - Organisation de buffets
    - Routage et mise sous pli
    - Entretien des espaces verts...
- **Communication et Sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs :**
  - Actions d'information, de sensibilisation et de communication auprès des collaborateurs.
  - Création d'un espace intranet
  - Aide en faveur des collaborateurs parents d'un enfant ou d'un proche atteint de handicap.

Afin d'accompagner la Mission Handicap, BNP Paribas Personal Finance a mis en place un référent handicap et une commission de suivi de l'accord.

- Bilan 2011 de la politique Handicap

L'entrée en vigueur de l'Accord Handicap a permis la mise en place de nombreuses actions prioritaires, notamment en termes de recrutement et d'aménagement de poste :

- **Recrutement et insertion des personnes en situation de handicap :**
  - Mise en place d'une mission handicap
  - Création d'un process de recrutement et de suivi des cabinets de recrutement spécialisés (Défi RH et Objectif Avenir)
  - Renforcement des contacts et mise en place de partenariats avec les réseaux de recrutement spécialisés (Handi2Day, premier salon virtuel dédié aux travailleurs handicapés, Adecco, Randstad...)
  - Quatre recrutements de travailleurs handicapés entre septembre et décembre 2011
  - Systématisation du recours aux jobboards spécialisés (Hanploi.com)
  - Participation à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées via « un jour, un métier, une action ».
  - Renforcement des offres de stage et d'alternance via Tremplin et les écoles partenaires.

- Recherche de partenariats avec les missions handicap d'universités (Paris Descartes, Paris XIII)
- Octroi d'une partie de la taxe d'apprentissage aux établissements de formation assurant la formation des personnes en situation de handicap
- **Maintien dans l'emploi et adaptation des postes de travail :**
  - Dix maintiens et adaptations de postes ont été réalisés en 2011 : réalisation de bilans de compétences, achat de matériel adapté (siège ergonomique, clavier...)
- **Collaboration avec le secteur protégé (ESAT, Ateliers protégés) :**
  - Engagement de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Achats de PF pour renforcer le recours de Personal Finance aux achats responsables et au secteur protégé
  - Signature d'une politique commune d'achats
  - Actions de sensibilisation envisagées auprès des assistantes de direction
- **Communication et sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs :**
  - Sensibilisation et formation:
    - Formation de neuf chargés de recrutement de Personal Finance aux techniques d'entretien et d'embauche de personnes en situation de handicap
  - Communication :
    - Mise en place d'une campagne de communication interne
    - Création d'un espace intranet pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise

#### **9.A.10 - FORMATION**

L'engagement formation de BNP Paribas Personal Finance s'est construit, en 2011, autour des orientations et priorités formation suivantes :

- le développement du sentiment d'appartenance à BNP Paribas Personal Finance et au Groupe BNPP, avec des dispositifs d'intégration adaptés aux besoins de l'ensemble des collaborateurs BNP Paribas Personal Finance, et le développement des communautés métiers,
- un travail sur la transmission, perçue dans ses dimensions managériales ou « tutorat », mais également en vision « filières métiers »,
- un attachement spécifique à l'accompagnement, par la formation, des parcours professionnels de l'ensemble des collaborateurs, sur la base du modèle RH PFM (Personal Finance Management),
- notre action pour le développement des compétences de chacun, sur la base des besoins professionnels identifiés, et le respect, dans ce cadre, des engagements sociétaux et diversité de l'entreprise (égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, seniors...).

En France, cette vision se traduit par des actions concrètes sur les terrains suivants :

- le développement de l'offre de formation transverse sur les thématiques professionnelles essentielles pour les collaborateurs BNP Paribas Personal Finance et leur employabilité (développement professionnel, langues, bureautique, conduite de projets),
- le renforcement des parcours de formations managériales, autour des populations-cibles identifiées (managers débutants, managers expérimentés, managers de managers),
- la prévention du stress, en accompagnement de l'engagement de BNP Paribas Personal Finance sur ce sujet, et avec la construction d'un programme de formation complet : module

e-learning pour les collaborateurs, parcours dédié aux managers et actions spécifiques à destination de la ligne RH,

- l'accès à la formation pour tous les collaborateurs BNP Paribas Personal Finance, avec, entre autres sujets, la mise en œuvre du nouvel accord dédié au Droit Individuel à la Formation (2010), et des points d'actions en faveur du développement des compétences des seniors.

Cette vision est également partagée hors de France, avec de nombreuses actions menées en 2011, notamment en matière d'accompagnement des managers en prise de poste. L'Italie et la Bulgarie, par exemple, ont créé un parcours complet basé sur les responsabilités managériales permanentes PF que sont : manager les hommes, les résultats et les moyens.

En 2010, 5,40 % (contre 5,23% en 2009) de la masse salariale a été consacré à la formation continue (le taux légal est de 1,6 %), soit 13.005.000 euros (10.198.000 en 2009).

En 2010, 2.966 femmes et 1 919 hommes ont suivi une formation ce qui représente 159.137 heures de formation.

En 2011, également 5,40 % de la masse salariale a été consacrée à la formation continue, soit 12.728.000 euros.

En 2011, 2.965 femmes et 1.907 hommes ont suivi une formation ce qui représente 152.481 heures de formation.

## **9.B - Informations environnementales**

Les données indiquées ci-dessous, correspondent soit à celles du Groupe BNP Paribas soit, lorsque cela a été possible, à celles de BNP Paribas Personal Finance SA.

Concernant les données du Groupe BNP Paribas, elles ont été extrapolées depuis les données collectées sur le périmètre de reporting, soit 17 pays sollicités et qui représentent 82,1% des 198 423 effectifs Equivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2011.

**1. a)** La consommation totale d'eau du Groupe BNP Paribas a été de 6,7 millions de m3 (contre 4,57 millions de m3 en 2010), soit une consommation d'eau moyenne par ETP de 34 m3.

Cette consommation moyenne recouvre des réalités assez hétérogènes selon la géographie des territoires et la nature des dispositifs sur place.

**b)** Le Groupe BNP Paribas consomme des matières premières au travers de ses achats (immobilier, mobilier, fournitures, matériel IT, etc) qui font l'objet d'une démarche d'optimisation continue.

Les achats verts (produits dont la performance environnementale est reconnue par un label ad hoc) représentent 10,2 % (contre 10,6% en 2010) du volume total de fournitures achetées par le Groupe BNP Paribas.

La consommation de papier, interne et client, chez BNP Paribas Personal Finance pour l'année 2011 s'est élevée à 2.400 tonnes soit 476 kg/ETP. Plus de 70 % de ce papier est dit « responsable » c'est-à-dire recyclé ou labellisé (PEFC ou FSC) avec 50 % de papier interne responsable et 72 % de papier client responsable.

Dans ce cadre, BNP Paribas Personal Finance applique la politique papier définie au niveau du Groupe BNP Paribas, « consommons moins, consommons mieux », avec pour objectifs :

- 20 % de papier interne en 2013 versus 2010
- 10 % de papier client en 2013 versus 2010
- 40 % de papier interne responsable (objectif atteint dès 2011)
- 100 % de papier client responsable en 2013
- + 10 % de papier recyclé et trié en 2013 versus 2010.

Cette politique se double d'une politique « *Imprimons moins, imprimons mieux* », qui pose les recommandations en matière de choix et d'usage des équipements d'impression à travers le Groupe.

**c)** Pour chauffer ses bâtiments, les éclairer et y alimenter les équipements, le Groupe BNP Paribas a consommé en 2011, 1 950 GWh (contre 2 039 GWh en 2010) répartis entre 73,1 % d'électricité, 17,6 % de gaz naturel, 3 % de fioul, 4,5 % de chaleur urbaine, le reste étant du froid urbain et de la chaleur renouvelable produite et consommée sur place.

Autre source de consommation énergétique, les déplacements professionnels ont représenté en 2011 pour BNP Paribas Personal Finance 32 939 159 Km soit un chiffre très proche de celui de 2010 (32 570 051 km). Par contre la répartition est différente de celle de 2010 avec 30 % pour le train (au lieu de 18 % en 2010) pour 9.660.000 km, 35 % pour l'avion pour 11.250.000 km (proche de 2010) et 35 % pour les voitures de fonction (au lieu de 45 % en 2010) pour 12.000.000 km. A noter qu'en 2011 les km professionnels des véhicules de fonction ont été directement récupérés grâce à un nouvel outil de reporting alors qu'en 2010 le nombre de km avait été estimé à partir de la consommation de carburant.

**d)** Le Groupe BNP Paribas est signataire du Manifeste pour l'Efficacité Energétique dans les Bureaux du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) qui l'engage dans une démarche globale sur ses bureaux, que ce soit au travers de l'optimisation des éclairages ou des systèmes de chauffage optimisés.

Une politique interne de traitement en fin de vie du matériel informatique a aussi été définie en 2011 et rentrera en vigueur en 2012 afin de minimiser les impacts environnementaux de nos matériels informatiques et d'impression arrivés en fin de vie pour le Groupe BNP Paribas : en leur redonnant si possible une seconde vie, ou sinon en assurant un recyclage maximisé de leurs composants ou de leurs matières premières.

**e)** Les énergies renouvelables ont représenté 9,3 % (contre 10,6% en 2010) de la consommation totale d'énergie du Groupe dans ses bâtiments (i.e. hors transports). Dans ce cadre, l'électricité renouvelable (kWh faisant l'objet d'un "certificat vert", soit un contrat certifiant l'affectation "virtuelle" au client d'une production équivalente d'électricité verte) a représenté 180 GWh soit 12,7% des achats totaux d'électricité.

**f)** Pour chaque opération immobilière pour le compte de ses clients, le Groupe BNP Paribas désigne un bureau d'étude spécialisé qui établit un diagnostic sur l'état de pollution des sols. Un programme de reconnaissance des sols est défini, les études de pollution sont mises en oeuvre (sondages, analyses) et un rapport est rédigé. Après analyse, le Groupe BNP Paribas s'appuie sur le diagnostic pour réaliser les travaux de dépollution nécessaires à l'obtention d'un sol en parfaite conformité avec la réglementation.

**g)** Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont mesurées avec soin en convertissant en  $\text{teqCO}_2$  (prenant en compte les 6 GES de Kyoto) les énergies consommées dans les bâtiments du Groupe BNP Paribas (chauffage, climatisation, éclairage, alimentation équipements IT) et dans les moyens de transports (avion, train, voiture) utilisés par les collaborateurs du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Sur cette base-ci, le Groupe BNP Paribas a émis, en 2011, 673 543 teqCO<sub>2</sub> (soit 3,39 teqCO<sub>2</sub> / ETP, contre 3,42 teqCO<sub>2</sub> / ETP en 2010) répartis entre 75 % pour ses bâtiments et 25 % pour les déplacements professionnels.

Les résultats du bilan GES de BNP Paribas Personal Finance ne sont pas encore rendus publics pour 2011. Toutefois, en 2010 ce bilan a établi que 7.341 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> ont été consommées réparties de la façon suivante :

- Déplacements train : 2 %
- Déplacements voiture : 35 %
- Déplacements Avion : 20 %
- Energie (dont IT mais hors data center externes) : 43 %.

Les rejets dans l'eau et le sol ne sont pas significatifs pour BNP Paribas Personal Finance.

**h)** Aucune plainte juridique liée à des nuisances sonores ni olfactives n'a été déposée contre le Groupe BNP Paribas en 2011.

**i)** Concernant les déchets, sur les sites siège de BNP Paribas Personal Finance (Levallois et St Ouen) représentant environ 3.000 collaborateurs (soit 60 % de l'effectif France), près de 80 tonnes de déchets ont été triées et 91 % recyclées.

**2.** L'impact direct des activités bancaires sur l'équilibre biologique se traduit principalement au travers de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre induites, et de la consommation de matières premières. C'est donc prioritairement par la maîtrise de sa consommation énergétique ainsi que par sa politique papier, que le Groupe BNP Paribas cherche à limiter ses atteintes directes à l'équilibre biologique.

**3.** Concernant les certifications ISO, la Direction des Marchés Automobiles de BNP Paribas Personal Finance a obtenu le renouvellement de la certification ISO 14001 en 2011.

**4.** La fonction Conformité Groupe BNP Paribas(CG), dont le responsable est membre du Comité exécutif, et dont fait partie la Délégation à la RSE, dispose de larges attributions concernant la coordination du système de contrôle interne du Groupe. La fonction CG diffuse des directives de niveau Groupe dans le domaine du contrôle permanent et suit l'évolution du dispositif des entités du Groupe. La conformité aux exigences réglementaires en matière de RSE s'inscrit pleinement dans ce processus interne.

Le Groupe exerce une veille active sur l'évolution de la réglementation environnementale et l'intègre de suite dans ses procédures et directives.

L'année 2012 verra ainsi la publication de plusieurs décrets d'application de la loi Grenelle II en France, qui pourraient venir modifier la façon dont le Groupe BNP Paribas anime son reporting RSE ; en prévision de ces nouvelles attentes, le Groupe BNP Paribas a notamment mis à jour son Protocole de Reporting Environnemental, mis en place un Protocole d'élaboration du Bilan GES, et déployé un outil spécialisé et dédié au reporting environnemental.

**5.** BNP Paribas Personal Finance a poursuivi en 2011 une politique de communication et de formation visant à favoriser la visio-conférence pour contribuer à la limitation des déplacements professionnels. BNP Paribas Personal Finance compte plus de 41 salles équipées en France et dans ses filiales à l'étranger (36 en 2010) : 22 en métropole, 3 dans les départements d'outre mer, 1 en Italie, 2 en Allemagne, 3 en Espagne, 4 au Portugal, 1 en Russie, 1 en République Tchèque, 1 en Argentine, 1 en Roumanie, 1 en Chine 1 et 1 au Brésil. Le taux d'utilisation de ces salles est passé de 22 % en 2010 à 25% en 2011.

Au niveau du transport urbain, BNP Paribas Personal Finance a mis en place en 2010 un site de co-voiturage sur les sites de Levallois et Saint-Ouen. Des actions d'animations auprès des collaborateurs des sites siège (Levallois et St Ouen) ont été organisées en 2011.

Une politique d'éco conduite a été mise en place à la Direction du Marché Automobile en 2011 et sa généralisation à l'ensemble des commerciaux de BNP Paribas Personal Finance SA est à l'étude (l'objectif est de réduire de 8% la consommation de carburant et de diminuer le taux de sinistralité).

En ce qui concerne le catalogue des véhicules de fonction proposés aux commerciaux de BNP Paribas Personal Finance SA, le taux de grammes de CO<sub>2</sub>/km est passé de 135 gCO<sub>2</sub>/km en 2010 à 129 gCO<sub>2</sub>/Km en 2011. Deux véhicules hybrides sont proposés dans ce catalogue.

**6.** La gouvernance de la RSE au sein de BNP Paribas Personal Finance, est assurée par un comité RSE, sponsorisé par la Direction Générale, se réunissant avec une fréquence trimestrielle et composé de 10 membres dont la majorité est également membre du comité exécutif de BNP Paribas Personal Finance SA.

Au 31 décembre 2011, ce comité était composé de :

- Thierry Laborde, Administrateur – Directeur Général BNP Paribas Personal Finance
- Laurence Pessez, Déléguée à la RSE du Groupe BNP Paribas
- Marie-Hélène Moreau-Nollet, Directrice Ressources Humaines BNP Paribas Personal Finance
- Catherine Olivier, Directrice Juridique & Conformité BNP Paribas Personal Finance
- Isabelle Chevelard, Directrice France BNP Paribas Personal Finance
- Marc Feltesse, Directeur des Opérations BNP Paribas Personal Finance
- Christian Delvoye, Responsable Efficacité Opérationnelle BNP Paribas Personal Finance
- Bertrand Cizeau, Directeur Marque, Communication & Publicité BNP Paribas Personal Finance
- Lorenza Ciacci, Directrice Marque, Communication & Publicité Findomestic
- Andrea Mincoelli, Responsable Marketing Findomestic
- Pascal Roussarie, Responsable Communication Interne & Externe BNP Paribas Personal Finance

En outre, un poste dédié à 100 % aux projets environnementaux, rattaché à la Direction de l'efficacité Opérationnelle, a été créé en 2011.

La gouvernance mise en place en 2010 et poursuivie en 2011 a pour objet d'impulser et de coordonner la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe BNP Paribas Personal Finance, proposer une politique ainsi qu'un plan d'actions, l'ensemble en cohérence avec BNP Paribas.

La responsabilité sociale et environnementale au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance s'appuie sur quatre piliers :

- L'engagement social avec la Fondation Cetelem
  - o Fondation pour l'éducation budgétaire
  - o Partenariats associatifs
- La diversité
  - o Diversité des origines
  - o Egalité hommes / femmes
  - o Handicap
  - o Gestion des âges
- Le Crédit Responsable :
  - o Dans la pratique ([www.moncreditresponsable.com](http://www.moncreditresponsable.com))
  - o Dans la communication
- L'environnement (Programme Oxygène)
  - o Le Green Business
  - o Le Corporate

BNP Paribas a mis en place un module de formation RSE en ligne (bilingue français / anglais) pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la RSE et à la politique de BNP Paribas dans ce domaine. Le participant se voit confier 6 "missions" telles qu'identifier les éléments qui contribuent à réduire les impacts directs de la banque sur l'environnement, sélectionner une opération de financement en tenant compte de son impact environnemental et social, ou encore constituer un portefeuille d'Investissements Socialement Responsables (ISR). Ce module est de plus intégré au parcours de formation des nouveaux arrivants.

Une formation RSE, qui s'est achevée en 2011, a permis à 67 acheteurs Groupe de renforcer dans leurs pratiques opérationnelles la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

Une démarche de mécénat climatique a été mise en place pour accompagner 4 programmes de recherche scientifique portant sur le climat. Elle a été accompagnée par une vaste opération de communication et de sensibilisation des employés à l'enjeu et aux programmes de recherches financés. Près de 6 500 collaborateurs ont voté en ligne sur l'Intranet de l'entreprise pour leur projet « coup de cœur », auquel le Groupe a alors accordé un financement supplémentaire de 50 000 euros.

De part son activité tertiaire, donc peu impactant pour l'environnement et la population voisine des établissements, il n'existe à ce jour aucun plan lié à des accidents de pollution. Toutefois, un Plan de Continuité d'Activité est prévu en cas d'accident, y compris de pollution, ayant des conséquences sur l'activité de BNP Paribas Personal Finance.

**7.** Au niveau Groupe BNP Paribas, 3,4 millions USD sont provisionnés pour litige de nature privée (et non pour couvrir un risque de condamnation pour non respect de la réglementation).

**8.** BNP Paribas Personal Finance n'a fait l'objet en 2011 d'aucune condamnation ou procédure judiciaire en matière environnementale.

**9.** Enfin, toutes les politiques et directives environnementales s'appliquent à l'échelle du Groupe BNP Paribas. Les pôles d'activités assurent la mise en œuvre des principes d'action du Groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.

## 10 - DECISIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

### Approbation des comptes – Affectation du résultat social

Si vous approuvez les comptes sociaux, par l'adoption de la première résolution, votre Conseil vous propose, en deuxième résolution, l'affectation suivante du bénéfice social, augmenté du report à nouveau antérieur :

#### En euros

<b>Bénéfice net</b>	177 908 056,09
Report à nouveau	1 624 078 207,23
<b>Total</b>	<b>1 801 986 263,32</b>

#### Emploi

Réserve légale	0,00
Réserve spéciale œuvre originale	0,00
Réserve Prov Invest Libérée	0,00
<b>Versement de Dividendes</b>	450 636 113,28
<b>Report à nouveau Créiteur</b>	1 351 350 150,04
<b>Total</b>	<b>1 801 986 263,32</b>

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 6,96 Euros et sera payable au plus tard le 31 mai 2012.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2008.

Un dividende de 4,18 Euros par action a été versé au titre de l'exercice 2009.

Un dividende de 3,86 Euros a été versé au titre de l'exercice 2010

Vous êtes ensuite invités à approuver les comptes consolidés faisant apparaître un résultat net de 504 M€, la part de BNP Paribas Personal Finance, s'élevant à 451 M€ au 31 décembre 2011 (troisième résolution).

Selon la quatrième résolution, votre Conseil vous demande de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Au titre de la cinquième résolution, nous vous invitons à régulariser les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé sans autorisation préalable du conseil d'administration.

Nous vous rappelons pour mémoire que depuis septembre 2007 BNP Paribas Personal Finance (ex UCB) a conclu avec BNP Paribas SA, et BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, devenue BNP Paribas Home Loan SFH, société de financement de l'habitat, les conventions suivantes :

(i) Affiliate Facility Agreement entre BNP Paribas Personal Finance (ex-UCB) (en qualité d'«Affiliate») et BNP Paribas (en qualité d'«Affiliate Lender», d'« Administrator » et d'«Issuer Calculation Agent»),

(ii) Affiliate Collateral Security Agreement entre BNP Paribas Personal Finance (ex-UCB) (en qualité d'«Affiliate») et BNP Paribas (en qualité d'«Affiliate Lender»),

(iii) Master Definitions and Construction Agreement et ses amendements entre BNP Paribas, BNP Paribas Covered Bonds (en qualité d'«Issuer» et «Lender»), BNP Paribas Securities Services (en qualité d'«Issuer Security Agent») et KPMG (en qualité d'«Asset Monitor ») et auquel a adhéré l'UCB (en qualité d'«Acceding Affiliate») par la signature d'un «Accession Agreement» avec BNP Paribas, BNP Paribas Covered Bonds,

(iv) tous contrats, actes ou documents pris en application ou en exécution des documents mentionnés ci-dessus.

La transformation de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds en Société de financement de l'Habitat (« **SFH** ») s'est opérée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire et du Conseil d'Administration du 1er avril 2011. L'adoption du statut de SFH par la société ajoute au Programme les principaux avantages suivants :

- une protection légalisée des futurs porteurs d'obligations de financement de l'habitat grâce (i) au bénéfice du privilège légal issu de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier, qui prévoit une affectation prioritaire des actifs au paiement des obligations de financement de l'habitat et à toute autre ressource privilégiée, et (ii) à un meilleur traitement des créanciers privilégiés en cas de faillite avec (a) un paiement des échéances du passif privilégié aux dates contractuelles avant tous les autres créanciers de la SFH, (b) l'absence de nullité des actes passés par la SFH pendant la période suspecte, et (c) l'impossibilité d'étendre une éventuelle faillite de BNP Paribas à la SFH ;

- compte tenu de cette protection légalisée, la conformité du programme aux directives européennes permettant une augmentation de la limite d'investissement sur un même émetteur à (i) 25% pour les OPCVM et (ii) 40% pour les entreprises d'assurance, au lieu de 5% seulement ;

- l'éligibilité de la SFH aux opérations de financement auprès des banques centrales (avec, notamment, la possibilité d'apporter en garantie les obligations de financement de l'habitat auto-détenues), en cas de besoin de liquidité.

L'ensemble de la Documentation du Programme a donc été amendé afin de se conformer au régime légal des sociétés de financement de l'habitat et d'obtenir l'agrément auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel. Il importe de préciser le maintien de notation «AAA» du programme d'émission par les Agences de notation.

De plus, en décembre 2011, il a été également décidé de permettre à BNP Paribas Home Loan SFH de pouvoir élargir sa base d'investisseurs et d'augmenter la taille maximum du programme, de 30 milliards d'euros à 35 milliards d'euros.

Par ailleurs et à titre d'information, il convient de préciser que les agences de notation ont approuvé toutes ces modifications. L'Autorité de contrôle prudentiel a également été notifiée de ces changements statutaires. Ces amendements restent conformes à l'intérêt des investisseurs de covered bonds.

Les modifications précédemment décrites ont été intégrées dans les conventions listées ci-dessus et n'ont pas pu faire l'objet d'une autorisation préalable de la part du Conseil d'Administration, en raison d'un calendrier très serré qui n'a pas permis de réunir les administrateurs avant la signature des avenants.

En conséquence, votre Conseil d'Administration soumet à votre approbation, conformément à l'article L.225-42 alinéa 3 du code de commerce, chacun des avenants aux conventions réglementées, conclus sans autorisation préalable du Conseil d'Administration, tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

La sixième résolution vous invite à ratifier la cooptation de M. Jacques d'Estais en qualité d'administrateur.

Les résolutions suivantes (septième à seizième) proposent le renouvellement des mandats des administrateurs suivants de la société : M. Bruno SALMON, M. Thierry LABORDE, M. Alain VAN GROENENDAEL, M. Jacques d'ESTAIS, M. Philippe BORDENAVE, M. Jean CLAMON, M. Jacques DERMAGNE, M. Eric LOMBARD, M. Yves MARTRENCAR, M. Robert ROCHEFORT.

La dix-septième résolution vous invite à constater l'expiration du mandat d'administrateur de M. Philippe LEMOINE et à ne pas procéder à son remplacement.

Au titre des dix-huitième et dix-neuvième résolutions, le renouvellement des mandats de Deloitte et associés en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer en 2018 sur les comptes 2017, vous est demandé.

A titre extraordinaire, la vingtième résolution a pour objet le renouvellement de l'autorisation donnée le 5 mai 2011 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans une limite de 300.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas SA.

Nous vous informons que conformément au dernier alinéa de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, la société mère, BNP Paribas SA ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de votre société, votre Assemblée Générale n'a pas l'obligation de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Enfin, la vingt-et-unième résolution a pour objet de conférer tous pouvoirs nécessaires aux dépôts et publications prescrits par la loi.

## **11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### Choix du mode d'organisation

Votre Conseil vous rappelle que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées au sein de votre société depuis le 3 septembre 2008.

La présidence du Conseil est ainsi confiée depuis cette date à M. Bruno Salmon. La Direction Générale de la société est quant à elle assurée par M. Thierry Laborde.

La direction générale déléguée a été confiée à M. Alain Van Groenendael.

### Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil est composé, à ce jour, de la façon suivante :

M. Bruno SALMON, Président du Conseil d'Administration,  
M. Thierry LABORDE, Directeur Général,  
M. Alain VAN GROENENDAEL, Directeur Général Délégué,  
M. Jacques d'ESTAIS,  
M. Philippe BORDENAVE,

M. Jean CLAMON,  
M. Jacques DERMAGNE,  
Mme Dominique FIABANE,  
M. Philippe LEMOINE,  
M. Eric LOMBARD,  
M. Yves MARTRENCAR,  
M. Robert ROCHEFORT.

## **12 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### Rémunération des dirigeants :

Votre Conseil vous informe que conformément à l'article 225-102-1 du Code de Commerce, les rémunérations perçues par les mandataires sociaux concernés au titre des mandats qu'ils ont exercés durant l'exercice figurent en annexe au présent rapport (Annexe 1).

### Mandats sociaux :

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par chaque mandataire social dans d'autres sociétés figure également en annexe au présent rapport (Annexe 2).

## **13 - L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE**

### Répartition du capital social

Au 31 décembre 2011, le capital de BNP Paribas Personal Finance atteignait 453 225 976 € et se composait de 64 746 568 actions.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions détenues tant par BNP Paribas que par ses filiales s'élevait à 64.746.251.

Sur les 317 actions restantes, 209 représentent des actions attribuées aux anciens actionnaires de Cofica qui ne sont pas venus à l'échange lors de la fusion Cetelem-Cofica, les autres actions étant la propriété des administrateurs et d'actionnaires minoritaires.

Pour mémoire, il est rappelé que conformément aux dispositions de l'Ordonnance portant sur les valeurs mobilières du 24 juin 2004, BNP Paribas Personal Finance envisage de procéder à la mise en vente des titres non réclamés suite à la fusion Cetelem-Cofica à l'expiration du délai de deux ans à compter de la publication (21-22 mars 2009) des avis rédigés à l'attention des ayants-droits.

Par conséquent, ces titres, à compter de la vente, seront considérés comme annulés.

### **Actions d'autocontrôle**

Nous vous précisons que votre société ne détient aucune action d'autocontrôle.

### **Renseignements relatifs à l'actionnariat des salariés**

Nous vous informons en application de l'article L.225-102 du Code de Commerce qu'aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

## **14 - DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100, al 7 du Code de Commerce, il vous est rappelé les délégations que vous avez accordées à votre Conseil dans le domaine des augmentations de capital.

Ainsi lors de l'Assemblée Générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2011, vous avez délégué pour une durée de dix huit mois à compter de la dite assemblée votre compétence au Conseil à l'effet de décider sur ses seules délibérations d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros :

- soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible,
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ;
- soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés ;

A cette occasion, vous avez décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la dite délégation au profit de BNP Paribas SA et délégué au Conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la dite délégation.

La délégation accordée le 5 mai 2011 annule et remplace la délégation donnée au Conseil lors de son assemblée du 6 mai 2010.

Nous rappelons il n'a pas été fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Un tableau récapitulatif est joint en annexe au présent rapport (annexe 4).

## **15 - ACTIVITES DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, votre Conseil vous informe que la Société n'a entrepris aucune action significative en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

## **16 - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons que le Commissariat aux comptes de votre société est confié à deux Commissaires aux comptes :

- le Cabinet Mazars, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire représenté par Mme Anne Veaute et M. Guillaume Potel, et M. Michel Barbet-Massin, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

- le Cabinet Deloitte et Associés, représenté par Mme. Sylvie Bourguignon, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et la Société BEAS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017 le cabinet Deloitte et Associés, en qualité de commissaire aux comptes Titulaire, représenté par Mme Sylvie Bourguignon et la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, représenté par Mme Mireille BERTHELOT.

## **17 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**

Néant

## **18 - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DES AJUSTEMENTS DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

Néant.

## **19 - MONTANT ET CARACTERISTIQUES DES PRETS FINANCES OU DISTRIBUES PAR BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE REpondant A DES FINS SOCIALES (III DE L'ARTICLE 80 DE LA LOI N° 2005-32 DU 18 JANVIER 2005 DE PROGRAMMATION POUR LA COHESION SOCIALE)**

Depuis 2007, BNP Paribas Personal Finance soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de Cohésion sociale. Fin 2011, l'entreprise a financé plus de 250 microcrédits à hauteur de 507 127 euros.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

## Annexe 1

**REMUNERATION ET AVANTAGES**  
**versés aux mandataires sociaux**  
**entrant dans le champ d'application de l'art L 225-102-1 du Code de commerce**  
(en euros)

Mandataires sociaux	Rémunération			Jetons de présence (le montant des jetons de présence est déduit de la rémunération variable versée)	Avantages en nature
	Fixe 2011	Variable Payée en 2012	Variable Différée		
<b>Administrateur :</b>					
Jean-Laurent BONNAFE <i>Au titre de BNP Paribas Personal Finance</i>				5 750	
Au titre de BNP Paribas SA	820 833	463 106	694 659	38 753	3 197
Philippe Bordenave (Du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 Décembre 2011) <i>Au titre de BNP Paribas Personal Finance</i>					
Au titre de BNP Paribas SA	48 333	25 842	38 763		13

Annexe 2

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES**  
**par les mandataires sociaux de BNP Paribas Personal Finance**

-----

**Directeur Général**

Monsieur Thierry LABORDE

Représentant permanent de BNP Paribas Personal Finance chez :

- Laser
- Laser Cofinoga
- Natixis Financement

Administrateur de :

En France :

- BNP Paribas Personal Finance
  - BNP Paribas Cardif
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate

A l'étranger :

- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
- Administrateur de Findomestic (Italie)
- Administrateur d'UCI (Espagne)
- Administrateur d'UCI EFC (Espagne)
- Administrateur de Banco BNPP Personal Finance (Portugal)

**Directeur Général Délégué**

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

Membre du Conseil de Surveillance de Commerz Finance  
(Allemagne)

Administrateur de Cetelem Brasil (Brésil) Administrateur de Banco  
BGN (Brésil)

Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)

Administrateur d'UCI (Espagne)

Administrateur d'UCI EFC (Espagne)

Administrateur de Servicios Financieros Carrefour (Espagne)

Administrateur de Sundaram BNP Paribas Home Finance Limited  
(Inde)

Administrateur de Findomestic Banca (Italie)

Administrateur de Banco BNP Paribas Personal Finance (Portugal)

Président du Conseil de Surveillance de Cetelem CR (République  
Tchèque)

Membre du Conseil de Surveillance de Cetelem Slovensko  
(Slovaquie)

Administrateur de TEB Cetelem (Turquie)

## **Président**

Monsieur Bruno SALMON

### Administrateur de En France :

- BNP PARIBAS Personal Finance
- Laser Cofinoga
- Laser
- VICAT

### A l'étranger :

- Vice Président du Conseil d'administration de Cetelem Brasil SA (Brésil)
- Vice Président du Conseil de Surveillance de BGN Leasing (Brésil)
- Administrateur de Banco BGN (Brésil)
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Personal Finance EAD (Bulgarie)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
- Administrateur de Findomestic (Italie)
- Administrateur de Banco BNP Paribas Personal Finance (Portugal)
- Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie)
- Administrateur de UCB Suisse (Suisse)

*Président de l'ASF*

*Vice-président de l'AFECEI*

*Président de l'association Etoile (interne groupe BNP Paribas)*

## **Administrateurs**

Jean-Laurent BONNAFE

### **Directeur Général de BNP Paribas**

Administrateur de :

- BNP Paribas
- BNP Paribas Personal Finance
- Carrefour
- BNL (Banca Nazionale del Lavoro) (Italie)
- BNP Paribas Fortis (Belgique)

Monsieur Philippe BORDENAVE

### **Directeur Général Délégué de BNP PARIBAS**

Administrateur de :

- BNP Paribas UK Holdings Ltd
- BNP Paribas Personal Finance

Représentant permanent d'Antin Participation 5 dans BNP Paribas Securities Services

Monsieur Jean CLAMON

### **Délégué Général BNP Paribas responsable de la Conformité et de la coordination du Contrôle Interne**

Administrateur de :

En France :

- ARVAL Service Lease

- BNP Paribas Personal Finance
- EURO SECURITIES PARTNERS (SAS)- BGL BNP Paribas

A l'étranger :

- COMPAGNIE NATIONALE A PORTEFEUILLE (Belgique)
- ERBE S.A. (Belgique)
- BNP Paribas Suisse
- BNL Spa
- Membre du Directoire de BNP Paribas Home Loan Covered

*Vice Président du Conseil de Surveillance « Fonds de garantie des dépôts »*

*Administrateur, représentant BNP Paribas « Fondation de France »*

Monsieur Jacques DERMAGNE

**Président d'honneur du Conseil Economique, Social et Environnemental**

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- Rallye (Casino)

Membre du Conseil de Surveillance de

- Comexposium (Unibail Rodamco)
- DEVANLAY (Lacoste)

*Président du comité des rémunérations et nominations de Rallye*

Mlle Dominique FIABANE

**Responsable de BDDF Retail – BNP Paribas**

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- Arval
- PARTECIS
- Euro Securities Partners
- OBPS (Orange Bnp Paribas Services)
- Crédit Logement
- Natio-Assurance

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate Investment Management

Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate

Présidente du Conseil de Surveillance de Protection 24 (Groupe BNP Paribas)

Monsieur Philippe LEMOINE

**Président Directeur Général de LASER**

- Président du Conseil d'Administration de LASER COFINOGA
- Président du Conseil d'Administration de SYGMA BANQUE
- Président de Grands Magasins Galeries Lafayette –GMGL
- Représentant permanent de LASER COFINOGA aux Conseils d'Administration de Fidecom
- Administrateur de :  
BNP Paribas Personal Finance  
MONOPRIX  
UNINCOFRA  
Maison des Sciences de l'Homme

Etablissement Public Culturel le 104  
ANVIE  
La Poste  
Fondation du Collège de France  
- Censeur de GDF-Suez  
- Vice-Président du comité de surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville - BHV  
- Administrateur unique du GIE Recherche Haussmann et du GIE Laser Archives  
- Co-gérant de GS1 France  
- Président de la Fondation Laser Initiatives Solidaires  
- Président de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération)  
- Président du comité « Economie Numérique » du MEDEF  
- Président du Forum d'Action Modernités, fondation sous l'égide de la Fondation de France

Monsieur Eric LOMBARD

**Président Directeur Général de BNP Paribas Cardif**

Président Directeur Général de :

- Cardif Assurance Vie

Président du Conseil d'Administration de

- Cardif-Assurances Risques Divers

Administrateur de :

En France :

- GIE BNP Paribas Cardif  
- BNP Paribas Asset Management  
- Natio assurance  
- BNP Paribas Personal Finance  
- Cortal Consors

Membre du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate  
Gérant de la SARL Halmahera

A l'étranger :

- Président de F & B Insurance Holdings (Belgique)  
- Président de Cardif Assicurazioni (Italie)  
- Administrateur de SBI Life Insurance Company Ltd (Inde)

Monsieur Yves MARTRENCAR

**Chief Operating Officer (COO) de BNP Paribas Retail Banking**

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil d'Administration de Cortal Consors

Administrateur de :

En France :

- BNP Paribas Real Estate  
- BNP Paribas Cardif  
- BNP Paribas Personal Finance  
- Partecis  
- Banque de la Poste  
- Visa Europe

A l'étranger :

- Bank of the West  
- Bank West Corporation  
- TEB  
- Findomestic  
- BNP Paribas Investment Partners  
- Société Luxembourgeoise Parvest

Monsieur Robert ROCHEFORT

**Mandat de Député Européen membre de la commission du  
marché intérieur**

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- Groupe EUROTUNNEL

## Annexe 3

**TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES****RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE  
au cours des cinq derniers exercices  
(en euros)***(articles R225-81, R225-83 et R225-102 du Code de commerce)*

	2007	2008	2009	2010	2011
<b><u>Situation financière en fin d'exercice</u></b>					
- Capital social	381 416 378	453 225 976	453 225 976	453 225 976	453 225 976
- Nombre d'actions émises	54 488 054	64 746 568	64 746 568	64 746 568	64 746 568
- Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b><u>Résultat global des opérations effectives</u></b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 674 724 419	3 064 618 159	2 635 237 053	2 251 125 583	2 533 100 857
- Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions <sup>(1)</sup>	460 286 126	751 839 067	599 890 717	552 978 873	653 967 659
- Impôt sur les bénéfices (y compris impôts différés) <sup>(1)</sup>	42 342 085	23 370 900	57 426 664	41 646 699	41 006 859
- Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	347 415 275	584 269 937	272 543 487	76 255 923	177 908 056
- Montant des bénéfices distribués	0	0	270 640 654	249 921 752	450 636 113*
<b><u>Résultats des opérations réduits à une seule action en euros</u></b>					
- Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions <sup>(1)</sup>	7,67	11,25	8,38	7,90	9,47
- Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	6,38	9,02	4,21	1,18	2,75
- Dividende versé à chaque action	-	-	4,18	3,86	6,96*
<b><u>Personnel</u></b>					
- Nombre moyen des salariés employés pendant l'exercice	3085	3736	4852	4754	4 775
- Montant de la masse salariale de l'exercice	140 248 392	195 512 947	204 834 785	208 751 860	211 459 785
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	80 153 655	101 372 689	115 855 328	123 284 055	127 914 116

\* sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du 3 mai 2012.

(1) La présentation de ces rubriques a été modifiée pour harmonisation avec le modèle retenu par BNP Paribas SA.  
Pour une meilleure comparabilité des chiffres, les données des exercices antérieurs ont été retraitées.

## Annexe 4

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
dans le domaine des augmentations de capital**  
Article L.225-100 du Code de Commerce  
(ord. N° 2004-604 du 24 Juin 2004, art. 51-1)

Date Assemblée	Contenu de la délégation	Durée	Utilisation au titre de l'exercice écoulé
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 5 Mai 2011	<p>1/ Délégation pour une durée de <u>dix huit mois</u> à compter de l'assemblée à l'effet de décider sur ses seules délibérations d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible,</li> <li>- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ;</li> </ul> <p>-soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés ;</p> <p><u>Suppression du droit préférentiel de souscription</u> des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la présente délégation au profit de BNP PARIBAS SA et délègue au conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation.</p> <p>Pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou à ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il déterminera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation du nominal portera jouissance,</li> <li>- fixer, en cas d'émission d'actions contre libération en espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions anciennes, recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ; répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit, n'en ont pas absorbé la totalité, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement ;</li> <li>- procéder par prélèvement sur les réserves et primes existantes, à la dotation de la réserve légale dans la limite de 10% du montant du capital ainsi augmenté,</li> <li>- apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront.</li> </ul> <p>D'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.</p>	18 mois	NEANT

# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**31 décembre 2011**

# SOMMAIRE

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011</b>	<b>43</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>45</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2011</b>	<b>46</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>47</b>

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>48</b>
1.a Normes comptables applicables	48
1.b Principes de consolidation	48
1.c Actifs et passifs financiers	52
1.d Immobilisations	61
1.e Contrats de location	62
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	63
1.g Avantages bénéficiant au personnel	63
1.h Paiement à base d'actions	65
1.i Provisions de passif	66
1.j Impôt courant et différé	66
1.k Tableau des flux de trésorerie	67
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	67
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011</b>	<b>68</b>
2.a Marge d'intérêts	68
2.b Commissions	68
2.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	69
2.d Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	69
2.e Produits et charges des autres activités	69
2.f Coût du risque	70
2.g Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	71
2.h Impôt sur les bénéfices	71
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>72</b>
<b>4. EXPOSITION AUX RISQUES</b>	<b>74</b>
4.a Présentation synthétique des risques	74
4.b Risque de crédit	74
4.c Risque de taux d'intérêt (risque de marche) sur le portefeuille bancaire	76
4.d Risque de liquidité	76
<b>5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>78</b>
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	78
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	79
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	79
5.d Mesure de la valeur de marche des instruments financiers	79
5.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	80
5.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle	81
5.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	82

5.h	Impôts courants et différés	83
5.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	84
5.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	84
5.k	Immobilisations d'exploitation	85
5.l	Ecarts d'acquisition	86
5.m	Provisions pour risques et charges	86
<b>6.</b>	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>	<b>87</b>
6.a	Engagements de financement	87
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	87
6.c	Autres engagements de garantie	88
6.d	Opérations de titrisation	88
<b>7.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b>	<b>89</b>
7.a	Frais de personnel	89
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	89
7.c	Autres avantages à long terme	92
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	92
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>93</b>
8.a	Evolution du capital	93
8.b	Périmètre de consolidation	94
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	97
8.d	Regroupement d'entreprises	97
8.e	Relations avec les autres parties liées	97
8.f	Echéancier par maturité	99
8.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	100
8.h	Relations avec les principaux dirigeants	101

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2011 et 2010. Il est précisé que l'exercice 2009 est consultable dans le rapport financier annuel 2010, disponible sur le site des Journaux Officiels (site d'informations réglementées défini par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr)).

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	2.a	6 326	6 442
Intérêts et charges assimilés	2.a	(2 755)	(2 700)
Commissions (produits)	2.b	1 149	1 148
Commissions (charges)	2.b	(188)	(194)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	(4)	(14)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	6	9
Produits des autres activités	2.e	162	207
Charges des autres activités	2.e	(81)	(118)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>4 615</b>	<b>4 780</b>
Charges générales d'exploitation		(2 090)	(2 088)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(108)	(101)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 417</b>	<b>2 591</b>
Coût du risque	2.f	(1 577)	(1 888)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>840</b>	<b>703</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		89	72
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	2.g	63	(60)
Ecart d'acquisition		(172)	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>821</b>	<b>715</b>
Impôt sur les bénéfices	2.h	(317)	(293)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>504</b>	<b>423</b>
dont intérêts minoritaires		53	64
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>451</b>	<b>359</b>
Résultat par action	8.a	6,96	5,56
Résultat dilué par action	8.a	6,96	5,56

# ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net	504	423
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(151)	98
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(90)	81
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	5	2
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(48)	(2)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(1)	-
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(17)	17
<b>Total cumulé</b>	<b>353</b>	<b>521</b>
- Part du groupe	297	457
- Part des minoritaires	56	64

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

En millions d'euros, au	Notes	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP		112	63
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	3	3
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	82	96
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	1 752	1 437
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.e	14 791	13 328
Prêts et créances sur la clientèle	5.f	76 003	74 572
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		122	50
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-	7
Actifs d'im pôts courants et différés	5.h	848	799
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	1 513	1 435
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	598	532
Im meubles de placement	5.k	3	-
Im mobilisations corporelles	5.k	113	289
Im mobilisations incorporelles	5.k	312	306
Ecarts d'acquisition	5.l	1 939	2 154
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>98 191</b>	<b>95 071</b>
<b>DETTES</b>			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	5	27
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	241	163
Dettes envers les établissements de crédit	5.e	80 422	76 737
Dettes envers la clientèle	5.f	676	797
Dettes représentées par un titre	5.g	6 747	7 287
Passifs d'im pôts courants et différés	5.h	112	66
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	1 998	1 878
Provisions pour risques et charges	5.m	183	145
Dettes subordonnées	5.g	1 532	1 176
<b>Total Dettes</b>		<b>91 916</b>	<b>88 276</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		<i>5 413</i>	<i>5 599</i>
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		<i>451</i>	<i>359</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5 864	5 958
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		17	171
<b>Total part du Groupe</b>		<b>5 881</b>	<b>6 129</b>
Réserves et résultat des minoritaires		394	669
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	(3)
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>394</b>	<b>666</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>6 275</b>	<b>6 795</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>98 191</b>	<b>95 071</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2011

En millions d'euros	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat avant impôts		821	715
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>		<b>1 717</b>	<b>1 692</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		111	139
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		173	(1)
Dotations nettes aux provisions		1 378	1 555
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(89)	(72)
Charges nettes des activités d'investissement		10	132
Autres mouvements		134	(61)
<b>(Diminution) Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(3 415)</b>	<b>319</b>
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		2 812	4 187
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(5 567)	(4 198)
(Diminution) Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(352)	820
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(4)	(32)
Impôts versés		(304)	(458)
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>(877)</b>	<b>2 726</b>
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations		(577)	(8)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(13)	(79)
<b>(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(590)</b>	<b>(87)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(199)	(294)
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		1 642	(1 636)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>1 443</b>	<b>(1 930)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>(4)</b>	<b>(1)</b>
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>(28)</b>	<b>708</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>1 224</b>	<b>516</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		63	76
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	1 766	834
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(605)	(395)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée			1
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>1 196</b>	<b>1 224</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		112	63
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	1 607	1 766
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(521)	(605)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(2)	-
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>(28)</b>	<b>708</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2011

en millions d'euros	Capital et réserves						Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
	Part du Groupe			Intérêts minoritaires			Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres autodétenus	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au tier 1	Total	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Total		
Capital et réserves au 31 décembre 2009	2 982	2 863	5 845	383	90	473	85	1	(12)	74	(4)	6 388
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2009</b>		(271)	(271)	(2)		(2)						(273)
Opérations résultant de plans de paiement en actions		4	4			-						4
Remunération des actions de préférence			-	(5)		(5)						(5)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice			-			-						-
Autres variations		21	21	139		139						160
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres			-			-	93	3	1	97	1	98
<b>Résultat au 31 décembre 2010</b>		359	359	64		64						423
Capital et réserves au 31 décembre 2010	2 982	2 976	5 958	579	90	669	178	4	(11)	171	(3)	6 795
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2010</b>		(250)	(250)	(1)		(1)						(251)
Opérations résultant de plans de paiement en actions		4	4			-						4
Remunération des actions de préférence			-	(5)		(5)						(5)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle		(298)	(298)	(331)		(331)						(629)
Variations des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(10)	(10)	(14)		(14)						(24)
Autres variations		9	9	23		23						32
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres						-	(104)	5	(55)	(154)	3	(151)
<b>Résultat au 31 décembre 2011</b>		451	451	53		53						504
Capital et réserves au 31 décembre 2011	2 982	2 882	5 864	304	90	394	74	9	(66)	17	-	6 275

# **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

**établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

## **1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**

### **1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES**

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

### **1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan<sup>2</sup>. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

<sup>2</sup> Une actualisation des seuils a été opérée au 1er janvier 2011. Avant cette date, les seuils s'élevaient à 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan.

- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

## **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas Personal Finance détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le

traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat en totalité ou pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée selon que la cession entraîne une perte de contrôle ou non.

### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION**

- **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

#### • **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

##### - Ensemble homogène d'unités génératrices de trésorerie

Le Groupe a réparti l'ensemble de son activité en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des unités génératrices de trésorerie (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc...)

##### - Tests de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque unité génératrice de trésorerie ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart

d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie.

- Valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'unité génératrice de trésorerie dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'unité génératrice de trésorerie tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des unités génératrices de trésorerie et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **1.c.2 TITRES**

#### **• Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.8.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### **1.c.3 OPERATIONS EN DEVISES**

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires<sup>1</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

### **1.c.4 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet

---

<sup>1</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives et le dernier associant une moins-value latente d'un moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés

boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

### **1.c.5 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### **1.c.6 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par BNP Paribas Personal Finance de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

## **1.c.7 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

### **• Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

### **• Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### 1.c.8 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
  - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

- **Utilisation de prix cotés sur un marché actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

- **Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés**

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En

l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

### **1.c.9 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

### **1.c.10 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### **1.c.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

## **1.c.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## **1.d IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.e CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### **1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

## **1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL**

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **1.h PAIEMENT A BASE D' ACTIONS**

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

### **• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

## **1.i PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## **1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

### **1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	5 658	(48)	5 610	5 670	(60)	5 610
Comptes et prêts / emprunts	5 601	(46)	5 555	5 604	(57)	5 547
Opérations de location-financement	57	(2)	55	66	(3)	63
<b>Opérations interbancaires</b>	555	(2 387)	(1 832)	481	(2 205)	(1 724)
Comptes et prêts / emprunts	555	(2 370)	(1 815)	481	(2 188)	(1 707)
Opérations de pensions	-	(16)	(16)	-	(17)	(17)
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	-	(186)	(186)	-	(119)	(119)
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	70	(91)	(21)	204	(253)	(49)
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	-	(43)	(43)	-	(63)	(63)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	43	-	43	87	-	87
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	6 326	(2 755)	3 571	6 442	(2 700)	3 742

En 2010, un produit de 60 millions d'euros sur l'extinction d'une dette interne par le rachat des titres sur le marché avait été enregistré sur la ligne – Actifs disponibles à la vente.

### 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 252 millions et 85 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre un produit de 262 millions d'euros et une charge de 67 millions d'euros pour l'année 2010.

## 2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Portefeuille de transaction	-	(1)
Instrument de dette	-	(1)
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Instrument financiers de couverture de valeur	(78)	20
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	79	(18)
<b>Réévaluation des positions de change</b>	<b>(4)</b>	<b>(15)</b>
<b>Total</b>	<b>(4)</b>	<b>(14)</b>

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2011 et 2010, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

## 2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		
Produits de dividendes	1	2
Plus values nettes de cession	5	7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

## 2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immobilisations en location simple	12	(10)	2	50	(43)	7
Autres produits	150	(71)	79	157	(75)	82
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>162</b>	<b>(81)</b>	<b>81</b>	<b>207</b>	<b>(118)</b>	<b>89</b>

## 2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période

### Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations nettes aux dépréciations	(1 375)	(1 634)
Récupérations sur créances amorties	54	66
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(256)	(320)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 577)</b>	<b>(1 888)</b>

### Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	(1)
Prêts et créances sur la clientèle	(1 564)	(1 873)
Autres actifs	3	(1)
Engagements par signature et divers	(18)	(13)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 577)</b>	<b>(1 888)</b>

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

### Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Total des dépréciations constituées en début de période</b>	<b>5 436</b>	<b>4 656</b>
Dotations nettes aux dépréciations	1 375	1 634
Utilisation de dépréciations	(974)	(796)
Variation des parités monétaires et divers	(128)	(58)
<b>Total des dépréciations constituées en fin de période</b>	<b>5 709</b>	<b>5 436</b>

### Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Dépréciations des actifs</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit ( <i>note 5e</i> )	5	8
Prêts et créances sur la clientèle ( <i>note 5f</i> )	5 669	5 408
Autres actifs	8	7
<b>Total des dépréciations au titre d'actifs financiers</b>	<b>5 682</b>	<b>5 423</b>

### Provisions inscrites au passif

Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	-	6
- sur la clientèle	25	2
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions		
	2	5
<b>Total des provision inscrites au passif</b>	<b>27</b>	<b>13</b>
<b>Total des dépréciations et provisions constituées</b>	<b>5 709</b>	<b>5 436</b>

## 2.g GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

Dans le poste gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés figurent principalement, pour l'exercice 2011, le résultat de la cession bail de l'immeuble d'exploitation BNP Paribas Personal Finance et pour l'exercice 2010, le résultat des cessions des activités immobilières de BNP Paribas Personal Finance en Italie (à BNL) et en Belgique (à Fortis Banque SA), de la participation dans Monabanq au groupe Crédit Mutuel, et la cession de BNP Paribas Personal Finance Belgium à Apax Partners SA.

## 2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France <sup>(1)</sup>	Exercice 2011		Exercice 2010	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt <sup>(2)</sup>	(326)	36,1%	(222)	34,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	33	-3,7%	(5)	0,8%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	11	-1,2%	(22)	3,4%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	-	0,0%	7	-1,1%
Autres effets	(35)	3,9%	(51)	7,9%
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(317)</b>	<b>35,1%</b>	<b>(293)</b>	<b>45,4%</b>
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(334)		(324)	
Produit d'impôt différé de l'exercice (note 5.h)	17		31	

<sup>(1)</sup> Y compris la contribution sociale de solidarité de 3.3% et la contribution exceptionnelle de 5% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33.33% portant ainsi celui-ci à 36,10% pour l'exercice 2011

<sup>(2)</sup> Retraité des quote-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance se définit depuis sa création en 2008 avec le rapprochement du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (MRC), comme un secteur unique d'activité correspondant au Métier de financement des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus.

En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs d'activité distincts dans les informations présentées ci après. Ces informations sont communiquées à titre de complément d'analyse de l'activité du Métier et de sa répartition par zone géographique.

#### - Encours de crédits sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Crédit à la consommation	40 246	40 177
Crédit immobilier	35 757	34 395
<b>Total Groupe</b>	<b>76 003</b>	<b>74 572</b>

#### - Produit net bancaire par zone géographique

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
France <sup>(1)</sup>	2 239	2 404
Autres pays européens	1 993	1 973
Amériques	342	350
Autres pays	41	53
<b>Total Groupe</b>	<b>4 615</b>	<b>4 780</b>

#### - Coût du risque par zone géographique

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
France <sup>(1)</sup>	(717)	(778)
Autres pays européens	(719)	(943)
Amériques	(137)	(166)
Autres pays	(4)	(1)
<b>Total Groupe</b>	<b>(1 577)</b>	<b>(1 888)</b>

<sup>(1)</sup> Y compris le palier LaSer dans sa totalité

- Bilan par zone géographique

En millions d'euros,	Exercice 2011	Exercice 2010
France <sup>(1)</sup>	54 482	53 562
Autres pays européens	39 128	35 928
Amériques	3 843	4 325
Autres pays	738	1 256
<b>Total Groupe</b>	<b>98 191</b>	<b>95 071</b>

- Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
France <sup>(1)</sup>	36 978	37 875
Autres pays européens	35 491	33 541
Amériques	2 879	1 981
Autres pays	655	1 175
<b>Total Groupe</b>	<b>76 003</b>	<b>74 572</b>

(1) Y compris le palier LaSer dans sa totalité

## 4. EXPOSITION AUX RISQUES

### 4.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, trois risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit,
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire,

BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits au particulier et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché (risque de taux d'intérêt).

- le risque de liquidité.

BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'elle disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'elle a prêtés à ses clients (risque de liquidité).

### 4.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

## GESTION DU RISQUE DE CREDIT

### Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir.

Les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance

### Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et indépendante des activités commerciales ou financières, rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- a- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de leur entité, aussi bien leur de l'octroi des facilités que dans le cadre de la surveillance permanente des engagements.
- b- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes risques locales.
- c- Une équipe centrale en charge de la définition et de la validation des politiques d'acceptation, de la confection des scores, de l'audit risques des entités, de la réalisation des reportings au niveau du groupe, du contrôle des provisions, du projet Bâle 2 et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le contrôle des risques est effectué au moyen des indicateurs de défaut et de recouvrement amiable ou contentieux. Il est formalisé dans des comités risques mensuels tenus au niveau de chaque entité.

Au-delà des comités risques de chaque entité, la Direction Générale du Groupe BNP Paribas Personal Finance assure un contrôle de la qualité des risques au moyen de comités périodiques avec les régions du Groupe.

## ENCOURS DEPRECIÉS OU NON PRESENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

en millions d'euros, au	31 décembre 2011								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Prêts et créances sur la clientèle	2 271	2 168	104	-	-	2 573	4 844	710	532
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	<b>2 271</b>	<b>2 168</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 573</b>	<b>4 844</b>	<b>710</b>	<b>532</b>
Engagements de financements donnés						10	10	-	2
Engagements de garantie financière donnés						115	115	-	-
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>						<b>125</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>2 271</b>	<b>2 168</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 698</b>	<b>4 969</b>	<b>710</b>	<b>534</b>

en millions d'euros, au	31 décembre 2010								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Prêts et créances sur la clientèle	2 337	2 217	120	-	-	2 554	4 891	782	565
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	<b>2 337</b>	<b>2 217</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 554</b>	<b>4 891</b>	<b>782</b>	<b>565</b>
Engagements de financements donnés						3	3	-	3
Engagements de garantie financière donnés						6	6	-	-
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>						<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>2 337</b>	<b>2 217</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 557</b>	<b>4 894</b>	<b>782</b>	<b>568</b>

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

## **4.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

### **CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX**

L'ALM établit trimestriellement l'étude de risque de taux de BNP Paribas Personal Finance SA en suivant les normes et la méthodologie définies et validées par le groupe BNP Paribas. Cette étude porte sur l'intégralité du bilan.

L'ALM présente lors de ce comité, les risques de taux et de liquidité consolidés de l'ensemble du métier Personal Finance (BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales en France et à l'étranger).

Le Comité ALM est une instance décisionnelle qui prend toutes les décisions engageant le Groupe Personal Finance et ses filiales (normes, méthodologie, ...).

### **REFINANCEMENT**

Le refinancement de Personal Finance est assuré par :

- des emprunts réguliers auprès de BNP Paribas, qui couvrent ainsi l'essentiel des besoins de la société ;
- des ressources externes au Groupe BNP Paribas (emprunts obligataires essentiellement, certificats de dépôts essentiellement) ;
- des ressources propres.
- des titrisations externes / autosouscrites
- de l'épargne

### **DISPOSITIF DE MESURE ET DE SUIVI (ET METHODOLOGIE) DU RISQUE DE TAUX**

La gestion du risque de taux s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement. L'objectif de l'étude du risque de taux est de donner une vision dans le temps des engagements de la société en déroulant les postes de bilan afin d'avoir cette vision sur le long terme. Par ailleurs, le découpage des analyses (activité commerciale et fonds propres) permet d'assurer un meilleur suivi.

L'activité commerciale porte sur deux typologies distinctes de produits : le crédit immobilier, les crédits à la consommation (les comptes permanents et les produits classiques) et l'épargne (Livret Cetelem Banque, Livret A et LDD).

Les comptes permanents ne supportent pas de risque de taux sur leur encours du fait du caractère révisable de leurs conditions tarifaires.

Quant au risque de taux des produits classiques, il est réduit au minimum grâce au choix des profils de levées utilisés à la production.

Le placement en taux des fonds propres fait l'objet d'un suivi régulier (placements, titres, immobilisations...).

## **4.d RISQUE DE LIQUIDITE**

Le risque de refinancement (risque de liquidité) de BNPP Personal Finance est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de refinancement du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement.

L'étude de risque de liquidité suit la même méthodologie que l'étude de risque de taux. Toutefois, le compte permanent (sans hypothèse de nouvelle réutilisation de la carte) a un échéancier différent en taux et en liquidité.

Enfin, les échéanciers contractuels sont adaptés en liquidité lorsqu'ils diffèrent des échéanciers en taux (par exemple dès lors qu'il s'agit d'un index court en taux et une liquidité longue).

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

### 5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011			31 décembre 2010		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Instruments financiers dérivés	3	-	3	3	-	3
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3	-	3	3	-	3
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Instruments financiers dérivés	5	-	5	27	-	27
Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	1	-	1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	5	-	5	26	-	26
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>27</b>

#### INSTRUMENTS DERIVES DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>773</b>	<b>1 331</b>
Instruments dérivés de cours de change	3	11
Instruments dérivés de taux d'intérêt	770	1 320

## 5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
<b>COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES</b>	143	64	119	82
Instruments dérivés de taux d'intérêt	143	64	119	82
<b>COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES</b>	98	18	44	14
Instruments dérivés de cours de change	-	8	8	4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	98	10	36	10
<b>DERIVES UTILISES EN COUVERTURE</b>	241	82	163	96

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 11 250 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 10 454 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

## 5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<b>Titres à revenu fixe</b>	1 618	-	(2)	1 320	-	-
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	31	-	-	51	-	-
Autres titres de créance négociables	1 579	-	(2)	1 226	-	-
Obligations d'Etat	7	-	-	12	-	-
Autres Obligations	2	-	-	30	-	-
<b>Titres à revenu variable</b>	134	(21)	9	117	(16)	3
Titres non cotés	134	(21)	9	117	(16)	3
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	1 752	(21)	7	1 437	(16)	3

## 5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation:

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

#### REPARTITION PAR METHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PRESENTEE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS7.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	3	-	3	-	3	-	3
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	82	-	82	-	96	-	96
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	42	1 579	130	1 752	79	1 244	114	1 437
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	5	-	5	-	27	-	27
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	241	-	241	-	163	-	163

### 5.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	1 607	1 766
Prêts	13 190	11 570
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>14 797</b>	<b>13 336</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2f)	(5)	(8)
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>14 791</b>	<b>13 328</b>

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	521	605
Emprunts	79 386	74 774
Opérations de pension	515	1 358
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>80 422</b>	<b>76 737</b>

## 5.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires débiteurs	43	86
Prêts consentis à la clientèle	80 593	78 832
Opérations de location-financement	1 036	1 062
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>81 672</b>	<b>79 980</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(5 669)	(5 408)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>76 003</b>	<b>74 572</b>

- Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Investissement brut</b>	<b>989</b>	<b>1 018</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>374</i>	<i>397</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>570</i>	<i>576</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>45</i>	<i>45</i>
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>47</b>	<b>44</b>
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>1 036</b>	<b>1 062</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>395</i>	<i>414</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>595</i>	<i>603</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>46</i>	<i>45</i>
<b>Dépréciations</b>	<b>(51)</b>	<b>(48)</b>
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>985</b>	<b>1 014</b>

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires créditeurs	505	508
Comptes à terme et assimilés	148	287
Comptes d'épargne à taux administré	23	2
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>676</b>	<b>797</b>

## 5.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

### DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créance négociables	3 795	5 626
Emprunts obligataires	2 952	1 661
<b>Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti</b>	<b>6 747</b>	<b>7 287</b>

### DETTES SUBORDONNÉES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes subordonnées remboursables	1 282	926
Dettes subordonnées perpétuelles	250	250
<b>Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti</b>	<b>1 532</b>	<b>1 176</b>

- Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

- Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés perpétuels pour 250 millions au 31 décembre 2011, tout comme au 31 décembre 2010.

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
Personal Finance	décembre 2005	EUR	250 millions	décembre 2015	Euribor 3 mois	+130 bp	250	250
<b>TOTAL</b>							<b>250</b>	<b>250</b>

## 5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Impôts courants	52	53
Impôts différés	796	746
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>848</b>	<b>799</b>
Impôts courants	25	3
Impôts différés	87	63
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>112</b>	<b>66</b>

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Impôts différés nets en début de période</b>	<b>683</b>	<b>642</b>
Produit d'impôt différé (note 2.h)	17	31
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1	-
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	24	(4)
Variation des parités monétaires et divers	(16)	14
<b>Impôts différés nets en fin de période</b>	<b>709</b>	<b>683</b>

Ventilation des impôts différés nets par origine :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	-	(1)
Réserve latente de location-financement	(23)	(18)
Provisions pour engagements sociaux	12	13
Provisions pour risque de crédit	799	699
Autres éléments	(116)	(60)
Déficits fiscaux reportables	37	50
<b>Impôts différés nets</b>	<b>709</b>	<b>683</b>
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	796	746
Impôts différés passifs	(87)	(63)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 55 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## 5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	50	10
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	1
Comptes d'encaissement	27	40
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	266	252
Autres débiteurs et actifs divers	1 170	1 132
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>1 513</b>	<b>1 435</b>
Dépôts de garantie reçus	22	18
Charges à payer et produits constatés d'avance	332	244
Autres créditeurs et passifs divers	1 644	1 616
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 998</b>	<b>1 878</b>

## 5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessus les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2011.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Société de Paiement Pass	248	240
Carrefour Promotora Vendas Participaciones (ex CCAC Brasil)	140	125
Servicios Financieros Carrefour EFC	112	102
Autres participations mises en équivalence	98	65
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>598</b>	<b>532</b>

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Carrefour Banque (Ex Sté Paiement PASS) <sup>(1)</sup>	Normes Locales	4 080	348	64
Carrefour Promotora Vendas Participaciones (ex CCAC Brasil) <sup>(1)</sup>	Normes Locales	340	46	60
Servicios Financieros Carrefour EFC <sup>(1)</sup>	Normes Locales	1 260	205	34

<sup>(1)</sup> Données relatives au 31 décembre 2010

## 5.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	3	-	3	-	-	-
Terrains et constructions	98	(36)	62	178	(68)	110
Equipement, Mobilier, Installations	159	(128)	31	165	(129)	36
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	188	(68)	120
Autres immobilisations	90	(70)	20	92	(69)	23
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>347</b>	<b>(234)</b>	<b>113</b>	<b>623</b>	<b>(334)</b>	<b>289</b>
Logiciels informatiques acquis	233	(176)	57	218	(156)	62
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	356	(204)	152	305	(168)	137
Autres immobilisations incorporelles	164	(61)	103	163	(56)	107
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>753</b>	<b>(441)</b>	<b>312</b>	<b>686</b>	<b>(380)</b>	<b>306</b>

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail ainsi que les fonds de commerce.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2011 s'établit à 107 millions d'euros contre 101 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 1,2 million d'euros pour l'exercice 2011 contre une dotation nette de 0,4 million d'euros pour l'exercice 2010.

- Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables</b>	-	62
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	-	35
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	-	27

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Le montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables est nul en 2011 suite à la cession de l'entité Cofiparc Snc.

## 5.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur nette comptable en début de période	2 154	2 116
Cessions	(1)	(21)
Ecarts de conversion	(42)	53
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(172)	-
Autres mouvements	-	6
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>1 939</b>	<b>2 154</b>
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	2 111	2 154

Conformément aux principes décrits en Note 1.b.4 sur la revue régulière des unités génératrices de trésorerie, une unité génératrice de trésorerie spécifique a été isolée au cours de l'exercice 2011 et fait l'objet d'une dépréciation pour un montant de 140 millions d'euros.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de dotations aux provisions pour risques fondées sur des plans à moyen terme (3 ans), étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini, sur la base de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà pour chaque métier concerné.

## 5.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Total des provisions constituées en début de période	145	141
Dotations aux provisions	100	50
Reprises de provisions	(25)	(24)
Utilisation des provisions	(32)	(32)
Variation des parités monétaires et divers	(5)	10
<b>Total des provisions constituées en fin de période</b>	<b>183</b>	<b>145</b>

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f) ainsi que les litiges liés à l'exploitation bancaire.

## 6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Engagements de financements donnés</b>		
- aux établissements de crédit	-	78
- à la clientèle	28 754	34 777
Ouverture de crédits confirmés	28 530	34 474
Autres engagements en faveur de la clientèle	224	303
<b>Total des engagements de financements donnés</b>	<b>28 754</b>	<b>34 855</b>
<b>Engagements de financements reçus</b>		
- des établissements de crédit	6 534	6 410
- de la clientèle	10	11
<b>Total des engagements de financements reçus</b>	<b>6 544</b>	<b>6 421</b>

### 6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
d'ordre des établissements de crédit	1 860	1 650
d'ordre de la clientèle	50	67
- Cautions immobilières	2	2
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	46	62
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	2	3
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>1 910</b>	<b>1 717</b>

## 6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Titres donnés en pension	-	50
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	4 660	4 358

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 4 434 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 4 080 millions d'euros au 31 décembre 2010.

- Instruments financiers reçus en garantie

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010.

## 6.d OPERATIONS DE TITRISATION

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

BNP Paribas Personal Finance a continué, au cours de l'année 2011, à mettre en place des titrisations auto-souscrites, utilisables comme collatéral pour des opérations de refinancement du Groupe BNP Paribas ; des titrisations externes ont également été réalisées.

Dans ce cadre, les titres auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance ont été prêtés à BNP Paribas SA pour un montant de 11,3 milliards d'euros en 2011 et de 10,8 milliards d'euros en 2010.

Ainsi plusieurs opérations de titrisation (ou rechargement) ont été effectuées en 2011 par BNP Paribas Personal Finance en France et aux Pays Bas, pour un encours total titrisé de 5 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Aux Pays bas, une opération de titrisation de créances immobilières à hauteur de 1,4 milliards d'euros a été réalisée sous le nom de Phédina Hypotheken BV. En France, une titrisation externe de créances immobilières en placement privé et autosouscrite, a été réalisée sous la forme de deux compartiments Domos 2011- A et Domos 2011- B pour un encours total titrisé de 2 milliards d'euros; Par ailleurs, les fonds Noria 2008 et Noria 2009 ont été rechargés pour un montant total de 1,6 milliards d'euros.

Au total, le stock de créances titrisées (part du Groupe) s'élève à 16 milliards d'euros pour 24 opérations au 31 décembre 2011.

## **7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL**

### **7.a FRAIS DE PERSONNEL**

Le montant des frais de personnel s'élève à 1 002 millions d'euros sur l'exercice 2011 contre 969 millions d'euros sur l'exercice 2010.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 696 millions d'euros (676 millions d'euros en 2010), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 254 millions d'euros (247 millions d'euros en 2010), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 49 millions d'euros (46 millions d'euros en 2010).

### **7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI**

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations– ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs– il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

#### **REGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LIES A LA RETRAITE**

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux de retraites de base et complémentaires. Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisation définie.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 13 millions d'euros pour l'exercice 2011.

- Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84% en obligations, 7.7% en actions et 8.3% en immobilier.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger,

les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

- Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros , au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Valeur actualisée des obligations</b>	105	106
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	83	85
Valeur actualisée des obligations non financées	22	21
<b>Valeur de marché des actifs des régimes</b>	(67)	(67)
<b>Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19</b>	5	2
Coût des services passés	(2)	(2)
Gains nets actuariels	7	4
<b>Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies</b>	43	41
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	43	41

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Valeur actualisée des obligations en début de période</b>	106	111
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4	6
Charge liée à l'actualisation des engagements	4	4
Effets des réductions ou liquidations de régime	(2)	(1)
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(3)	(7)
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(2)	(5)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(2)	
Effet des variations de périmètre	-	(2)
<b>Valeur actualisée des obligations en fin de période</b>	105	106

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Valeur de marché des actifs en début de période</b>	67	68
Rendement attendu des actifs de régime	3	3
Effets des liquidations de régime	-	(1)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(2)	(3)
Effet des variations de périmètre	(1)	1
<b>Valeur de marché des actifs en fin de période</b>	67	67

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros,	Exercice 2011		Exercice 2010	
Coût des services rendus au cours de l'exercice		4		6
Charge liée à l'actualisation des engagements		4		4
Rendement attendu des actifs de régime		(3)		(3)
Effets des réductions ou liquidations de régime		(2)		-
<b>Total porté dans les « frais de personnel »</b>		<b>3</b>		<b>7</b>

- Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements des avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'Etat dans la zone Euro, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 Décembre 2011		31 décembre 2010	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Taux d'actualisation	3,14%-4,64%	3,30%-4,70%	3,26%-4,40%	3,15%-4,50%
Taux d'augmentation future des salaires (*)	3,00%-4,50%	2,85%-3,00%	3,00%-4,50%	1,80%-5,80%

(\*) y compris dérive des prix (inflation)

- Rendement des actifs de régime au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage,	Exercice 2011		Exercice 2010	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Rendement attendu des actifs de régime <sup>(1)</sup>	3,90%	3,25%	3,90%	3,25%-4,70%
Rendement effectif des actifs de régime <sup>(1)</sup>	3,68%	19,90%	3,89%	3,00%-13,00%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire

- Ecart actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses

actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10% du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Gains / (Pertes) actuariels nets différés	7	4
Gains actuariels générés sur la période	3	7
dont Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	1	7
dont Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	2	-

### 7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas Personal Finance consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	7	5

### 7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas Personal Finance a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En outre, des plans d'adaptation des effectifs ont été mis en oeuvre en 2011 et ont donné lieu à des constitutions de provisions au titre des actions engagées au 31 décembre 2011.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	8	3

## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 8.a EVOLUTION DU CAPITAL

- Opérations réalisées sur le capital

Au 31 décembre 2011, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 64 746 568 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 31 décembre 2010). Aucune nouvelle action n'a été émise sur l'année 2011.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)
  - Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

#### *Actions de préférence émises par les filiales du Groupe*

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions <sup>(1)</sup>	6,820% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions <sup>(1)</sup>	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35% 10 ans	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%

<sup>(1)</sup> avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

<sup>(2)</sup> TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

## 8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Société consolidante</b>						
BNP Paribas Personal Finance	France					
<b>Sociétés consolidées</b>						
Axa Banque Financement	France		ME	35,00%	35,00%	
Banco BGN SA	Brésil		IG	100,00%	100,00%	
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal		IG	100,00%	100,00%	
Banco Cetelem Argentina	Argentine		IG	100,00%	100,00%	
Banco Cetelem SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IP	49,00%	39,23%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso (ex-Cetelem Maroc)	Maroc	31/12/2011 31/12/2010	Cession IG	80,05%	80,05%	
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion			
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	31/12/2011	Franchissement de seuils	ME	39,92%	39,92%
Bieffe 5 SPA	Italie	31/12/2011 31/12/2010	Acquisition complémentaire IG	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique	31/12/2010	Cession			
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie	31/12/2010	Cession			
Cafineo	France		IG	50,99%	50,78%	
Carrefour Banque (ex-Société des Paiement Pass)	France		ME	39,17%	39,17%	
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Brésil		ME	40,00%	40,00%	
Cetelem Algérie	Algérie		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem America	Brésil		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem Asia	Hong-Kong	31/12/2010	Cession			
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2010	Fusion			
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem Brésil	Brésil		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem CR	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion			
Cetelem IFN SA	Roumanie		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem Processing Services (Shanghai) Ltd.	Chine	31/12/2010	Cession			
Cetelem Serviços Limitada	Brésil	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils ME	2 1	100,00%	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuils IG	2	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%	
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	31/12/2011 31/12/2010	Cession IG		100,00%	100,00%

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
CMV Médiforce	France			IG	80,00%	80,00%
Cofica Bail	France			IG	100,00%	100,00%
Cofinoga Portugal SGPS	Portugal	31/12/2010	Fusion			
Cofiparc SNC	France	31/12/2011 31/12/2010	Cession	IP	49,00%	49,00%
Cofiplan	France			IG	99,99%	99,99%
Commerz Finanz GmbH	Allemagne			IG	50,10%	50,10%
Cosimo	France	31/12/2011	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Credifin Banco SA	Portugal	31/12/2010	Fusion			
Credirama SPA	Italie	31/12/2011	Acquisition complémentaire & Nouveaux seuils	ME 2	51,00%	51,00%
		31/12/2010		IG	51,00%	38,25%
Credisson Holding Ltd.	Chypre			IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	France			IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	France			IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie			IG	100,00%	100,00%
Domofinance SA	France			IG	55,00%	55,00%
Effico	France			IG	99,96%	99,96%
Effico Iberia	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Effico Portugal	Portugal			ME 1	100,00%	100,00%
Eurocredito	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Facet	France			IG	100,00%	100,00%
Fideicomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	31/12/2010	Liquidation			
Fidem	France			IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Findomestic Banca SpA	Italie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010		IG	75,00%	75,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010		IG	100,00%	75,00%
KBC Pinto Systems	Belgique	31/12/2010	Cession			
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France			IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	France			IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie			IG	100,00%	100,00%
Monabanq	France	31/12/2010	Cession			
Natixis Financement	France			ME	33,00%	33,00%
Norrskan Finance	France			IG	51,00%	51,00%
Prestacomer SA de CV	Mexique			IG	100,00%	100,00%
Prêts et Services SAS	France			IG	99,00%	99,00%
Projeo	France			IG	51,00%	51,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne			ME	37,28%	39,94%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil			IP	50,00%	50,00%

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde	31/12/2011	Nouveaux seuils	ME 2	49,90%	49,90%
		31/12/2010		IP	49,90%	49,90%
TEB Tuketici Finansman AS	Turquie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	85,58%	85,58%
		31/12/2010	Acquisition	IG	80,00%	80,00%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie			IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse			IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne			IP	40,00%	40,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
<i>Fonds Communs de Créances</i>						
Domos 2011 - A et B	France	31/12/2011	Création	IG		
EMF IT-2008-1 SRL	Italie	31/12/2010	Cession			
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France	31/12/2010	Liquidation			
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France			IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France			IG		
FCC Domos 2008	France			IG		
FCC Master Domos	France			IG		
FCC Master Domos 5	France	31/12/2011	Liquidation			
		31/12/2010		IG		
FCC U.C.I 5 -18	Espagne			IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	31/12/2011	Liquidation			
		31/12/2010		IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil			IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil			IG		
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG		
		31/12/2010	Création	IG		
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Pays-Bas	31/12/2011	Création	IG		
UCB Service SRL	Italie	31/12/2010	Cession	IG		
Viola Finanza SRL	Italie			IG		

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)

## 8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES DES FILIALES

En 2011, le groupe BNP Paribas Personal Finance a procédé à l'acquisition de la participation détenue par des actionnaires minoritaires dans Findomestic.

- Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Part du groupe	Part des minoritaires	Part du groupe	Part des minoritaires
Findomestic	(298)	(331)	-	-
BNP Paribas Personal Finance a acquis 25% de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%				
Autres	-	-	6	2
<b>Total</b>	<b>(298)</b>	<b>(331)</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé. La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 103 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## 8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises ayant un impact significatif n'a été réalisé sur les exercices 2010 et 2011.

## 8.e RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

### RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE PERSONAL FINANCE ET AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale et proportionnelle.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011			31 décembre 2010		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
<b>ACTIF</b>						
Prêts, avances et titres						
Comptes ordinaires	-	-	768	8	3	1 379
Prêts	8	-	12 513	8	2	9 436
Actifs divers	4	1	1 855	-	-	2 407
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>15 136</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>13 222</b>
<b>PASSIF</b>						
Dépôts						
Comptes ordinaires	4	-	270	-	-	456
Autres emprunts	5	-	78 278	-	-	76 540
Dettes représentées par un titre	-	-	319	-	-	311
Passifs divers	-	-	38	-	-	2 333
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>78 905</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79 640</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>						
Engagements de financement reçus	-	-	5 825	-	-	5 294
Engagements de garantie donnés	-	-	1 503	-	-	1 700
<b>AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>						
Autres engagements de garantie donnés			4 100			3 588

Par ailleurs, les titres auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance ont été prêtés à BNP Paribas SA (cf. note 6.d Opérations de titrisation).

- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros, au	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	-	-	316	-	-	223
Intérêts et charges assimilés	-	-	(2 294)	-	-	(2 078)
Commissions (produits)	-	21	563	-	22	533
Commissions (charges)	(1)	-	(14)	(1)	-	(24)
Prestations de services rendues	1	-	11	1	-	(4)
Prestations de services reçues	-	-	(98)	-	-	(9)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>(1 516)</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>(1 359)</b>

## 8.f ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

En millions d'euros 31 décembre 2011	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		112						112
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	81							81
Actifs financiers disponibles à la vente	134	109	389	1 103	17			1 752
Prêts et créances sur établissements de crédit		1 732	1 345	1 683	874	7 758	1 399	14 791
Prêts et créances sur la clientèle		2 671	2 161	4 198	9 173	25 870	31 930	76 003
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	122							122
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>340</b>	<b>4 624</b>	<b>3 895</b>	<b>6 984</b>	<b>10 064</b>	<b>33 628</b>	<b>33 329</b>	<b>92 864</b>
Banques centrales et CCP								-
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	5							5
Instruments financiers dérivés de couverture	241							241
Dettes envers les établissements de crédit		536	4 813	6 916	14 940	30 577	22 640	80 422
Dettes envers la clientèle		269	14	288	50	32	23	676
Dettes représentées par un titre			402	739	2 642	2 869	95	6 747
Dettes subordonnées	250			20		503	759	1 532
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>496</b>	<b>805</b>	<b>5 229</b>	<b>7 963</b>	<b>17 632</b>	<b>33 981</b>	<b>23 517</b>	<b>89 623</b>

En millions d'euros 31 décembre 2010	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		63						63
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	3							3
Instruments financiers dérivés de couverture	96							96
Actifs financiers disponibles à la vente	117		202	1 050	14	20	34	1 437
Prêts et créances sur établissements de crédit	12	1 951	1 937	891	1 187	6 369	981	13 328
Prêts et créances sur la clientèle		2 877	2 056	4 455	9 079	25 663	30 442	74 572
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	50							50
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			7	-	-	-	-	7
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>278</b>	<b>4 891</b>	<b>4 202</b>	<b>6 396</b>	<b>10 280</b>	<b>32 052</b>	<b>31 457</b>	<b>89 556</b>
Banques centrales et CCP								-
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	27							27
Instruments financiers dérivés de couverture	163							163
Dettes envers les établissements de crédit		2 560	7 410	4 750	10 877	33 216	17 924	76 737
Dettes envers la clientèle		198	19	400	57	123	-	797
Dettes représentées par un titre			581	1 526	2 957	1 159	1 064	7 287
Dettes subordonnées	250		150	3	1	9	763	1 176
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>440</b>	<b>2 758</b>	<b>8 160</b>	<b>6 679</b>	<b>13 892</b>	<b>34 507</b>	<b>19 751</b>	<b>86 187</b>

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 28 754 millions d'euros et 1 910 millions d'euros au 31 décembre 2011 (34 855 millions d'euros et 1 717 millions d'euros au 31 décembre 2010) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

## 8.g VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2011. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

En millions d'euros, au	31 Décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 791	15 159	13 328	13 558
Prêts et créances sur la clientèle	76 003	75 351	74 572	74 678
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	7	7
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	80 422	82 989	76 737	78 134
Dettes envers la clientèle	676	676	797	797
Dettes représentées par un titre	6 747	6 736	7 287	7 392
Dettes subordonnées	1 532	1 532	1 176	1 176

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2011 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 122 millions d'euros (50 millions d'euros au 31 décembre 2010)

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance: lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

## **8.h RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 1,714 millions d'euros pour l'exercice 2011, contre 2,003 millions d'euros pour l'exercice 2010.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES COMPTES CONSOLIDES**

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires  
BNP Paribas Personal Finance  
1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Provisionnement du risque de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités (notes 1.c.4 et 5.f de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

### Valorisation des instruments financiers

Votre société comptabilise des positions sur titres, sur instruments financiers dérivés et sur opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination de la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

### Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.b.4 et 5.1 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

### Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1.j, 2.h et 5.h de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.g et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 12 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Sylvie BOURGUIGNON

Guillaume POTEL

Anne VEAUTE

**ETATS FINANCIERS**  
**DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA**

# SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011.....	109
BILAN AU 31 DECEMBRE 2011.....	110
<b>1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>111</b>
<b>2 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....</b>	<b>111</b>
2.A - CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES .....	111
2.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	111
2.C - OPERATIONS DE TITRISATION.....	113
2.D - TITRES .....	113
2.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE.....	113
2.F - IMMOBILISATIONS .....	114
2.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	114
2.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	114
2.I - AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL .....	115
2.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES .....	116
2.K - COÛT DU RISQUE.....	116
2.L - IMPOT SUR LES SOCIETES.....	116
<b>3 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011.....</b>	<b>117</b>
3.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES .....	117
3.B - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES .....	117
3.C - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE.....	117
3.D - COMMISSIONS NETTES.....	118
3.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	118
3.F - COÛT DU RISQUE .....	119
3.G - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	119
3.H - IMPOT SUR LES BENEFICES.....	120
<b>4 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 .....</b>	<b>121</b>
4.A - OPERATIONS EN DEVISES .....	121
4.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	121
4.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	122
4.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION).....	123
4.E - TITRES DETENUS .....	123
4.F - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	124
4.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS .....	124
4.H - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	125

4.I - COMPTES DE REGULARISATION .....	125
4.J - PROVISIONS .....	126
4.K - DETTES SUBORDONNEES.....	126
<b>5 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....</b>	<b>127</b>
5.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....	127
5.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	127
5.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	127
<b>6 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL.....</b>	<b>128</b>
<b>7 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>129</b>
7.A - TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES .....	129
7.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES (HORS CREANCES ET DETTES RATTACHEES)	129
7.C – ACTIFS DONNES EN GARANTIE .....	129
7.D - EVENEMENT POST CLOTURE.....	129
7.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION.....	129
7.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES.....	131
7.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE .....	133
7.H - RAPPORT DE GESTION.....	133

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2011	2010
Intérêts et produits assimilés	3.A	1 593 260	1 463 347
Intérêts et charges assimilées	3.A	(959 085)	(825 199)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	3.B	553	743
Charges sur opérations et crédit-bail et assimilées	3.B	(4)	(59)
Revenus des titres à revenu variable	3.C	371 971	208 906
Commissions (produits)	3.D	44 875	54 266
Commissions (charges)	3.D	(16 285)	(15 987)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		8 418	11 972
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	(4 403)
Autres produits d'exploitation bancaire	3.E	514 024	512 633
Autres charges d'exploitation bancaire	3.E	(14 339)	(5 287)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 543 388</b>	<b>1 400 934</b>
Frais de personnel	6	(378 631)	(360 089)
Charges générales d'exploitation		(499 152)	(489 028)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		(41 279)	(37 668)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>624 326</b>	<b>514 149</b>
Coût du risque	3.F	(198 373)	(252 631)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>425 953</b>	<b>261 518</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.G	(206 909)	(145 480)
Dotations nettes aux provisions réglementées		(128)	1 864
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>218 916</b>	<b>117 903</b>
Impôt sur les bénéfices	3.H	(41 007)	(41 647)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>177 908</b>	<b>76 256</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2011	2010
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP		7	320
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	4.B	11 136 382	10 069 201
Opérations avec la clientèle	4.C	19 766 596	21 255 374
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.E	8 900 555	7 357 391
Actions et autres titres à revenu variable	4.E	33 029	25 933
Participations et autres titres détenus à long terme	4.E	614 701	614 675
Parts dans les entreprises liées	4.E	4 452 777	3 990 213
Crédit-bail et location avec option d'achat		1 929	1 821
Location simple		6	92
Immobilisations incorporelles	4.F	662 145	639 988
Immobilisations corporelles	4.F	3 940	74 336
Actions propres		-	-
Autres actifs	4.G	435 815	328 730
Comptes de régularisation	4.I	196 246	298 197
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>46 204 128</b>	<b>44 656 271</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4.B	37 073 574	35 292 779
Opérations avec la clientèle	4.C	163 034	159 519
Dettes représentées par un titre	4.H	1 723 074	2 415 476
Autres passifs	4.G	318 755	312 670
Comptes de régularisation	4.I	431 082	440 860
Provisions	4.J	84 872	53 481
Fonds pour risques bancaires généraux		16 769	16 769
Dettes subordonnées	4.K	1 299 809	799 673
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>41 110 969</b>	<b>39 491 226</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	7.A		
<i>Capital souscrit</i>		453 226	453 226
<i>Prime d'émission</i>		2 529 262	2 529 262
<i>Réserves</i>		1 932 763	2 106 301
Résultat de l'exercice		177 908	76 256
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 093 159</b>	<b>5 165 044</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>46 204 128</b>	<b>44 656 271</b>
<b>HORS BILAN</b>			
	Notes	2011	2010
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement	5.A	3 964 710	5 638 578
Engagements de garantie	5.B	4 749 329	5 307 272
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement	5.A	3 571 500	3 055 040
Engagements de garantie	5.B	1 919 638	2 055 274

## 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La fermeture de la succursale grecque est intervenue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011.

En juin 2011, BNP Paribas Personal Finance a procédé au rachat des 25% non encore détenus de Findomestic.

D'autre part, un plan d'adaptation des activités de crédit immobilier a été décidé en 2011, avec l'arrêt des activités de PF Immo et le rapprochement des activités de crédit immobilier intermédiées de BNP Paribas Personal Finance avec celles de BNP Paribas.

Enfin, un immeuble d'exploitation situé à Levallois-Perret a fait l'objet d'une cession-bail en fin d'exercice.

## 2 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

### 2.A - CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 89.01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises (modifié par les règlements n°90-01, 95-04 et 2000-02).

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors – bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les écarts de change résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant les titres.

L'écart de change résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

### 2.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les créances à la clientèle sont comptabilisées en application du règlement du Comité de Réglementation Comptable n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit (modifié par les règlements n°2005-03 et 2007-06).

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.

- Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **encours douteux** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, de plus de six mois en matière immobilière, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatif au débiteur.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

## 2.C - OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments.

Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

## 2.D - TITRES

Selon les dispositions du règlement CRC 2005-01, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, titres d'investissement, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **titres d'investissement** correspondent aux titres acquis en vue d'une détention durable et en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectés, ou une couverture de risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. La surcote ou la décote constatée à l'achat est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre. Les moins-values latentes éventuelles sur ces titres ne font pas l'objet de dépréciation, sans préjudice de celle à constituer s'il existe un risque de défaillance de l'émetteur.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation** et les parts dans les entreprises liées, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

## 2.E - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail, de location avec option d'achat et de location longue durée comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :  
4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,  
5 ans pour les caravanes,  
de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-7 et 313-1 du code monétaire et financier.

## **2.F - IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

En application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments, chacun de ces composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour l'immeuble sont les suivantes :

- 60 ans pour le gros œuvre
- 30 ans pour les façades
- 20 ans pour les installations générales
- 10 ans pour les agencements

Les autres immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 3 ou 8 ans pour les logiciels
- 8 ans à 10 ans pour les agencements et installations
- 10 ans pour le mobilier
- 3 à 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

## **2.G - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

## **2.H - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt, de garanties de taux, d'opérations de change à terme.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire les contrats d'échange de taux d'intérêt ont été classés parmi les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés soit en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges des éléments couverts soit prorata temporis.

## 2.I - AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué.
- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité.
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière.

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise. Ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

La méthodologie dite « du corridor » est utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

Les charges liées aux plans de départ en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **2.J - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES**

Les produits et charges d'exploitation bancaire sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis à l'exception des frais d'émission des emprunts obligataires qui sont appréhendés immédiatement en résultat.

## **2.K - COÛT DU RISQUE**

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie.

## **2.L - IMPOT SUR LES SOCIETES**

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 36.1 % y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5%.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé.

Cet impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès que ces derniers ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte s'il y a lieu de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

### 3 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

#### 3.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>379 746</b>	<b>(853 422)</b>	<b>250 367</b>	<b>(747 617)</b>
Comptes à vue, prêts et emprunts	292 012	(814 126)	191 978	(727 839)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	82 066	(13 508)	51 609	(9 791)
Prêts subordonnés	5 668	(25 788)	6 780	(9 987)
<b>Clientèle</b>	<b>984 467</b>	<b>(760)</b>	<b>980 791</b>	<b>(125)</b>
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	984 467	(515)	980 791	(125)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	(245)	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>(41 708)</b>	<b>-</b>	<b>(29 976)</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>89 208</b>	<b>-</b>	<b>83 308</b>	<b>-</b>
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	89 208	-	83 115	-
Titres d'investissement	-	-	193	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>139 839</b>	<b>(63 195)</b>	<b>148 881</b>	<b>(47 481)</b>
<b>Produits et charges d'intérêts</b>	<b>1 593 260</b>	<b>(959 085)</b>	<b>1 463 347</b>	<b>(825 199)</b>

#### 3.B - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

**Erreur ! Liaison incorrecte.**

#### 3.C - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres de placement et assimilés	38 721	56 580
Participations et autres titres détenus à long terme	32 350	27 109
Parts dans les entreprises liées	300 900	125 217
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>371 971</b>	<b>208 906</b>

Le poste « Titres de placement et assimilés » se décompose de la manière suivante :

- intérêts des parts résiduelles des Fonds communs de créances pour 37 320 milliers d'euros,
- produits à recevoir relatifs aux prêts subordonnés de l'union de Creditos Immobiliarios (UCI) pour 1 402 milliers d'euros.

### 3.D - COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Opérations bancaires et financières</b>	<b>30 478</b>	-	<b>37 693</b>	-
Opérations avec la clientèle	30 478	-	37 693	-
<b>Prestations de services financiers</b>	<b>14 397</b>	<b>(16 285)</b>	<b>16 573</b>	<b>(15 987)</b>
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>44 875</b>	<b>(16 285)</b>	<b>54 266</b>	<b>(15 987)</b>

Les commissions enregistrées en charges ont été versées à des banques et des établissements de crédit et concernent principalement des commissions sur encaissement de valeurs.

### 3.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	2011	2010
-SEP avec des partenaires du monde de la distribution	<b>4 224 415</b>	<b>4 153 021</b>
-SEP avec des partenaires du monde financier	<b>13 542 733</b>	<b>13 026 144</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 767 148</b>	<b>17 179 165</b>

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue

conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble des comptes de charges et de produits des sociétés en participation dont les encours sont portés par BNP Paribas Personal Finance sont repris dans son compte de résultat.

### 3.F - COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice</b>	<b>44 396</b>	<b>(12 703)</b>
<b>Créances irrécouvrables</b>	<b>(259 198)</b>	<b>(262 047)</b>
<b>Récupération sur créances amorties</b>	<b>16 429</b>	<b>22 119</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(198 373)</b>	<b>(252 631)</b>

### 3.G – GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>13</b>	<b>(131)</b>	<b>20 766</b>	<b>(4 299)</b>
Cessions			20 762	(4 285)
Provisions	13	(131)	4	(14)
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>95 972</b>	<b>(345 177)</b>	<b>5 688</b>	<b>(167 635)</b>
Cessions	8 399	(73 921)	4 184	
Provisions	87 573	(271 256)	1 504	(167 635)
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>42 414</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>138 399</b>	<b>(345 308)</b>	<b>26 454</b>	<b>(171 934)</b>
<b>Gains nets sur actifs immobilisés</b>	<b>(206 909)</b>		<b>(145 480)</b>	

Le poste « gains ou pertes nettes sur actifs immobilisés » s'établit à -207 millions d'euros et se décompose comme suit :

Les plus values et reprises de provisions s'établissent à 138 millions d'euros et correspondent principalement :

- à hauteur de 42 millions d'euros à la plus-value sur cession de l'immeuble d'exploitation (cf Faits marquants).
- à hauteur de 75 millions d'euros à la reprise de provision couvrant la moins-value réalisée lors de la cession de la société CETELEM THAILANDE.

Les moins values et dotations de provisions s'établissent à 345 millions d'euros et comprennent principalement la moins value sur la cession de CETELEM THAILANDE et les provisions constituées sur les titres des sociétés FACET, BNPP PF SOFOL, CREDISSON HOLDING Ltd, BNPP PERSONAL FINANCE EAD INGATLANHITEL PLUSZ KFT, UCB SUISSE.

### 3.H - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP PARIBAS est la société-mère. Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2011	2010
Impôts courants de l'exercice	(45 903)	(39 667)
Impôts différés de l'exercice	4 896	(1 980)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(41 007)</b>	<b>(41 647)</b>

## 4 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

### 4.A - OPERATIONS EN DEVISES

En milliers d'euros en	2011	2010
<i>Actif</i>	1 883 807	1 918 742
<i>Passif</i>	904 512	921 472

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

### 4.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 136 382</b>	<b>10 069 201</b>
Comptes ordinaires débiteurs	405 596	317 283
Comptes à terme et prêts	10 608 629	9 524 601
Prêts subordonnés	122 157	227 317
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>11 136 382</b>	<b>10 069 201</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>93 282</i>	<i>61 046</i>

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Dépôts et emprunts</b>	<b>36 558 018</b>	<b>34 562 309</b>
Comptes ordinaires créditeurs	299 309	279 527
Comptes à terme et emprunts	36 258 709	34 282 782
<b>Titres et valeurs donnés en pension</b>	<b>515 556</b>	<b>730 470</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>37 073 574</b>	<b>35 292 779</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>152 772</i>	<i>103 519</i>

#### 4.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Prêts et créances</b>	<b>20 678 744</b>	<b>22 226 443</b>
Comptes ordinaires débiteurs	-	19 902
Crédits à la clientèle	20 026 101	21 849 967
Prêts à la clientèle financière	612 800	356 575
Prêts subordonnés	39 843	-
<b>Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif</b>	<b>20 678 744</b>	<b>22 226 443</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	64 466	70 472
<i>Dont décôtes sur crédits restructurés</i>	(150 056)	(159 484)
<i>Dont créances douteuses *</i>	1 749 942	1 778 960
<i>*Dont créances douteuses compromises</i>	1 369 327	1 439 409
<b>Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle</b>	<b>(912 148)</b>	<b>(971 069)</b>
<b>Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif</b>	<b>19 766 596</b>	<b>21 255 374</b>

La dépréciation des encours douteux compromis s'élève à 681 634 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

En 2011, les prêts subordonnés accordés à des fonds de titrisation, précédemment enregistrés en « Créances envers les établissements de crédit », ont été reclassés en « Opérations avec la Clientèle ». En 2010, le montant de ces opérations représentait la somme de 40.246 milliers d'euros.

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Dépôts</b>	<b>163 034</b>	<b>159 519</b>
Comptes ordinaires créditeurs	87 803	94 917
Comptes à terme	51 774	62 857
Comptes d'épargne à régime spécial	23 457	1 746
<b>Opérations avec la clientèle - Passif</b>	<b>163 034</b>	<b>159 519</b>
<i>Dont dettes rattachées</i>	74	157

#### 4.D – CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/2011
- Domos 5	févr.-99	1 000 019		123 597	-	195
- Master Domos	nov.-99	1 525 010		286 485	232 048	1 328
- Domos 2008	déc.-08	2 650 120			1 644 766	21 624
- Domos 2011 - A	oct.-11	935 000			926 693	1 390
- Domos 2011 - B	oct.-11	1 100 000			1 082 041	1 980
RETAIL ABS FINANCE						
- Noria 2008	mai-08	3 400 016	1 312 937	4 636 813	2 464 305	5 468
- Noria 2009	oct.-09	1 050 010	300 012	690 016	847 738	1 855

En 2011, BNP Paribas Personal Finance a procédé à la liquidation du fonds Domos 5. Le fonds Domos 2011, comprenant deux compartiments, a été mis en place sur l'exercice.

#### 4.E - TITRES DETENUS

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Placement</b>	<b>8 900 555</b>	<b>7 357 391</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>8 900 555</b>	<b>7 357 391</b>
<i>dont créances rattachées</i>	18 675	5 772
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	7 000 360	5 829 469
<b>Placement</b>	<b>33 029</b>	<b>25 933</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>33 029</b>	<b>25 933</b>
<b>Participations</b>	<b>613 552</b>	<b>613 539</b>
<i>dont provisions</i>	(5 389)	(5 258)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>1 149</b>	<b>1 136</b>
<i>dont provisions</i>	0	(13)
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>614 701</b>	<b>614 675</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>4 452 777</b>	<b>3 990 213</b>
<i>dont provisions</i>	(484 138)	(302 467)
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>4 452 777</b>	<b>3 990 213</b>

Aucun transfert entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

Le poste « Action et autres titres à revenu variable » correspond aux parts spécifiques des fonds communs de créances destinées à supporter par priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission, se trouve supérieure à la valeur comptable de souscription.

L'évolution des titres de participation, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2011	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2011	01/01/2011	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010
Participations et ATDLT	619 946	-	(412)	555	620 089	5 271	2 138	(2 021)	-	5 388	614 701	614 675
Parts dans les entreprises liées	4 292 680	737 472	(96 325)	3 088	4 936 915	302 467	268 738	(87 574)	507	484 138	4 452 777	3 990 213
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 912 626</b>	<b>737 472</b>	<b>(96 737)</b>	<b>3 643</b>	<b>5 557 004</b>	<b>307 738</b>	<b>270 876</b>	<b>(89 595)</b>	<b>507</b>	<b>489 526</b>	<b>5 067 478</b>	<b>4 604 888</b>

L'augmentation nette du poste « Parts dans les entreprises liées » provient essentiellement :

- de l'acquisition complémentaire des titres des sociétés Findomestic et Cetelem IFN ainsi que de l'acquisition de la société Pétale Participations 7.
- des augmentations de capital des sociétés Banco Cetelem Argentine, Commerz Finanz, PF Mexique, TEB Tuketici Finansam AS, UCB Suisse et Cosimo.
- de la cession des titres des sociétés Cetelem Thaïlande, Cetelem Maroc et Cofiparc.
- des dépréciations nettes enregistrées au cours de l'exercice (note 3G).

#### 4.F – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'Euros	Total	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Incorporelles
<b>Valeur nette au 31 décembre 2010</b>	<b>714 324</b>	<b>74 336</b>	<b>639 988</b>
Acquisitions de l'exercice	60 213	858	59 355
Cession de l'exercice	(95 280)	(95 280)	
Autres mouvements	(4 552)	(968)	(3 584)
Variation nette des amortissements	(8 620)	24 994	(33 614)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2011</b>	<b>666 085</b>	<b>3 940</b>	<b>662 145</b>

#### 4.G - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Etat impôts et taxes <sup>(1)</sup>	162 151	10 391
Avances permanentes aux GIE	29 874	32 201
Autres actifs divers	243 790	286 138
<b>Autres actifs</b>	<b>435 815</b>	<b>328 730</b>

- (1) Le poste « Etat, Impôts et Taxes » se compose du montant d'Impôt sur les Sociétés calculé sur le bénéfice de l'exercice, et du solde net des impôts différés (148 635 milliers d'euros). L'augmentation du poste s'explique par le reclassement du solde net des impôts différés, précédemment classé en comptes de régularisation.

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Etat impôts et taxes	2 415	2 766
Dépôts de garantie	133	476
Autres passifs divers	316 207	309 428
<b>Autres passifs</b>	<b>318 755</b>	<b>312 670</b>

#### 4.H – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Titres de créances négociables</b>	<b>1 482 000</b>	<b>2 177 000</b>
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>228 674</b>	<b>228 674</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>12 400</b>	<b>9 802</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 723 074</b>	<b>2 415 476</b>

#### 4.I - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Produits à recevoir</b>	<b>131 678</b>	<b>83 801</b>
<b>Valeurs à l'encaissement</b>	<b>25 584</b>	<b>38 289</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>6 527</b>	<b>6 025</b>
<b>Autres charges à répartir</b>	<b>1 241</b>	<b>6 534</b>
<b>Autres comptes de régularisation débiteurs (1)</b>	<b>31 216</b>	<b>163 548</b>
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>196 246</b>	<b>298 197</b>

(1) La diminution du poste s'explique notamment par le reclassement en « Autres Actifs » du solde net des impôts différés.

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Charges à payer</b>	<b>205 830</b>	<b>198 778</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>66 885</b>	<b>58 302</b>
<b>Autres comptes de régularisation créditeurs</b>	<b>158 367</b>	<b>183 780</b>
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>431 082</b>	<b>440 860</b>

Les charges à payer sont principalement constituées de charges générales d'exploitation. Les autres comptes de régularisation correspondent principalement aux soldes créditeurs de la clientèle résultant de sommes en instance d'imputation.

## 4.J - PROVISIONS

### Erreur ! Liaison incorrecte.

Le poste « Autres provisions » comprend essentiellement, des provisions constituées dans le cadre de campagnes commerciales, de provisions au titre de garanties de participation en risque, des provisions au titre des plans de restructuration de la société, dont une provision de 10 926 milliers d'euros constituée en 2011.

## 4.K - DETTES SUBORDONNEES

En milliers d'euros au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 299 530</b>	<b>799 530</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>279</b>	<b>143</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 299 809</b>	<b>799 673</b>

Les dettes subordonnées sont constituées d'un emprunt à durée indéterminée pour un montant de 250 millions d'euros et de 1 049 millions d'euros d'emprunts à durée déterminée. Un nouvel emprunt subordonné a été émis en 2011 pour un montant de 500 millions d'euros.

Ces emprunts subordonnés remboursables sont échéancés de la manière suivante :

En millions d'euros	TOTAL	Durée restant à courir			
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à durée déterminée	1 049 530			500 000	549 530

## 5 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 5.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP Paribas pour un montant de 2 570 milliers d'euros en 2011.

### 5.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ces filiales lorsque ces dernières empruntent auprès des banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNPP.

### 5.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	2011	2010
Opérations fermes de gré à gré	<b>11 949 069</b>	<b>9 526 271</b>
<i>dont swaps de taux</i>	<i>11 949 069</i>	<i>9 526 271</i>
Opérations de change à terme	-	<b>768</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 949 069</b>	<b>9 527 039</b>

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à 148 426 milliers d'euros pour 2011.

## 6 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Salaires et traitements</b>	<b>(217 530)</b>	<b>(205 371)</b>
<b>Charges sociales et fiscales</b>	<b>(131 583)</b>	<b>(128 492)</b>
<i>Dotations et reprises de provisions sur engagements sociaux</i>	<i>(2 819)</i>	<i>(2 552)</i>
<i>Autres charges sociales</i>	<i>(99 364)</i>	<i>(101 157)</i>
<i>impôts, taxes &amp; versements assimilés sur rémunérations</i>	<i>(29 400)</i>	<i>(24 783)</i>
<b>Participation et Intéressement des salariés</b>	<b>(29 518)</b>	<b>(26 226)</b>
<i>Intéressement</i>	<i>(20 747)</i>	<i>(16 220)</i>
<i>Participation</i>	<i>(8 771)</i>	<i>(10 006)</i>
<b>Total frais de personnel</b>	<b>(378 631)</b>	<b>(360 089)</b>

Les effectifs moyens permanents en 2011 se décomposent comme suit :

Effectif au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<i>Dont cadres</i>	<i>2 280</i>	<i>2 211</i>
<i>Dont techniciens de la banque</i>	<i>2 495</i>	<i>2 543</i>
<b>Total BNP Paribas Personal Finance</b>	<b>4 775</b>	<b>4 754</b>

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration, s'est élevé à 1 714 milliers d'euros en 2011 contre 2 003 milliers d'euros en 2010.

## 7 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.A - TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	453 226	2 529 262	2 227 515	5 210 003
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2009			(270 641)	(270 641)
Augmentations de capital				-
Provisions réglementées			(1 864)	(1 864)
Changement de méthode sur les étalements de commissions			151 292	151 292
Autres variations			(2)	(2)
Résultat de l'exercice 2010			76 256	76 256
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	453 226	2 529 262	2 182 556	5 165 044
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2010			(249 922)	(249 922)
Augmentations de capital				-
Provisions réglementées			128	128
Autres variations			1	1
Résultat de l'exercice 2011			177 908	177 908
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	453 226	2 529 262	2 110 671	5 093 159

L'assemblée générale du 6 mai 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 249 922 milliers d'euros.

### 7.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES (HORS CREANCES ET DETTES RATTACHEES)

**Erreur ! Liaison incorrecte.**

### 7.C - ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre des contrats de garantie financière s'élève à 4 434 millions d'euros.

### 7.D - EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

### 7.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Créances sur les établissements de crédit	10 860 582	34 628
Concours bancaires à la clientèle	618 453	39 843
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 187 143	713 411
<b>PASSIF</b>		
Dettes subordonnées	1 299 530	0
Dettes envers les établissements de crédit	36 054 819	220
Comptes créditeurs de la clientèle	104 244	0
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	3 301 433	115
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 821 500	0

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

## 7.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
			en milliers de devises		en %

I- Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

### I. Filiales (détenues à + de 50%)

ACCEA FINANCE (*) 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	21500	1376	253	100,00%
BANCO BNPP PERSONAL FINANCE SA Rua Tomas da Fonseca, Centro Empresarial Torres de Lisboa Torre G - 14º 1600-2009 Lisboa	EUR	45 662	69 447	37 255	100,00%
BANCO CETELEM ARGENTINA Av. del Libertador, 797 1º piso 1638 Vicente Lopez Prov Buenos Aires	ARS	74 600	3 213	16 848	95,00%
BANCO CETELEM SA Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid	EUR	60 902	182 021	62 443	100,00%
BNPP PERSONAL FINANCE EAD 1 Business Park Str., Building 12B, 3d Floor, Office 305SOFIA, Mladost Region	BGN	280	-5 100	15 504	100,00%
BNPP PERSONAL FINANCE PAYS-BAS Herengracht 477, NL - 1017 BS Amsterdam	EUR	16 466	22 564	46 820	100,00%
BNPP PF SOFOL exCTLM MEXACT CL2 KV Avenida Paseo de la Reforma 2693, Torre'A', Piso 10, colonia lomas de bezares CP 11910 Mexico	MXN	1011077	34 443	-687 128	100,00%
CETELEM ALGERIE 92 chemin Mohamed Gacem - El Mouradia 16209 Alger	DZD	3 500 000	522 346	1 164 219	100,00%
CETELEM AMERICA (achat dev) Alameda Tocantins-280 frente Alphaville 06445-020 - SAO PAULO	BRL	1062 874	688 417	1310	100,00%
CETELEM BENELUX BV 90 Reguliersdwaarsstraat 1017BN Netherlands	EUR	42 064	-34 806	-23	100,00%
CETELEM CR (emprunt dev) Karla Engliše 5/3208 150 00 Praha 5	CZK	180 000	934 302	1 139 807	100,00%
CETELEM IFN 78-80 Clucerului Street, 1st District Bucharest	RON	92 283	56 131	8 369	100,00%
CETELEM LATIN AMER. HOLD. PART. 280, térreo, Alphaville, Barueri Estado de Sao Paulo	BRL	30 001	9 360	253	100,00%
CETELEM MAGYAR Tólgya u. 1-3 H-1027 Budapest	HUF	3 903 000	12 531 809	9 526 072	100,00%
CMV MEDIFORCE 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	7 568	27 398	9 844	80,00%
COFICA BAIL 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	12 800	34 021	1 797	100,00%
COMMERZ FINANZ GMBH Schwanthalerstrasse 31 80336 München	EUR	9 780	508 690	38 320	50,10%
CREDISSON HOLDING Ltd Lambousas 1, 1095 Nicosia Cyprus	EUR	2	432	20 255	100,00%
CREDIT MODERNE ANTILLES Rue René Rabat Z.I. Jarry, 97122 Baie Mahault	EUR	18 727	70 394	16 642	100,00%
CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN - CMOI 22 rue Pierre Aubert BP 58, 97490 Saint Denis	EUR	4 576	56 551	16 975	97,81%
DOMOFINANCE 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	53 000	17 104	8 362	55,00%
EFFICO 186, avenue de Grammont, 37000 Tours	EUR	1 665	5 223	696	99,91%
FACET 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret	EUR	10 064	87 028	56 471	100,00%
FIDEM 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	21 760	35 174	5 194	51,00%

FIMESTIC EXPANSION Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid	EUR	37 587	3 428	3 717	100,00%
FINDOMESTIC BANCA SPA Via Jacopo da Diacceto 48 50123 Firenze	EUR	659 413	537 579	98 832	100,00%
GESTIMUR (*) 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	6 900	935	165	99,85%
LEVAL 3 (*) 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	13 350	491	244	99,90%
LOISIRS FINANCES 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret	EUR	10 000	6 051	3 780	51,00%
PRESTACOMER (achat dev) Newton 293, piso 4, col. chapultepec morales, 11570 MEXICO DF	MXN	191 543	3 061	10 510	100,00%
PROJEO ex LEVAL 15 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret	EUR	11 301	-1 140	552	51,00%
SOFRACEM (*) 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret	EUR	12 527	453	290	99,99%
TEB TUKETICI FINANSMAN AS TEB Kampus D Blok n°7 Saray Mahallesi Kucuku Caddesi 34768 Istanbul	TRY	71 626	-22 202	17 565	85,58%
UCB SUISSE Rue François Bonivard, 10 Case Postale 1211 Geneve 11	CHF	30 000	-2 662	-4 365	100,00%

## 2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

AXA BANQUE FINANCEMENT 26 rue Drouot 75009 Paris	EUR	33 855	35 698	5 164	35,00%
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS Cuyo 3367 1636 Martinez Provincia de Buenos Aires- Argentina	ARS	42 381	31 267	36 129	39,92%
CARREFOUR BANQUE 1 place Copernic, 91051 Evry	EUR	99 971	348 091	63 233	39,17%
LAFAYETTE SERVICES LASER 66 rue des Archives, 75003 Paris	EUR	142 056	1 268 883	-369 006	50,00%
NATIXIS FINANCEMENT 5 rue Masseran 75007 Paris	EUR	60 793	7 208	21 750	33,00%
SERVICIOS FINANC. CARREFOUR 11-9a Calle Juan Esplandiú 28007 Madrid	EUR	18 567	104 543	58 977	37,28%
SUNDARAM HOME FINANCE LTD - SHFL 46, Whites road 600014 Chennai – Inde	INR	801 523	1 474 430	670 674	49,90%
UCI SA (UNION CREDITOS IMMOBILIAR.) c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne	EUR	98 019	272 241	-7 048	40,00%

\* Données au 31 décembre 2010

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

- Cetelem Expansion 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- Gestimur 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Corelim 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Echat 9 167 quai de la bataille stalingrad, 92130 Issy les Moulineaux
- Soservi 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Groupements d'intérêt économique

- Neuilly Contentieux 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- GEP CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- GAM CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Alliantique 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- Aurore 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- GIE Carte Bancaire 151 Bis, rue St Honoré, 75001 Paris

## **7.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

## **7.H - RAPPORT DE GESTION**

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif de la société situé 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES COMPTES ANNUELS**

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires  
BNP Paribas Personal Finance  
1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas Personal Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.b, 2.e et 4.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

### Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (notes 2.d et 4.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 2.i et 4.j de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par

votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 12 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Sylvie BOURGUIGNON

Guillaume POTEL

Anne VEAUTE

**ATTESTATION DU RESPONSABLE**  
**DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Je soussigné, Thierry LABORDE, Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Fait à Levallois

Le 12 avril 2012

Thierry Laborde

Directeur Général